



**HAL**  
open science

Compte-rendu de "GEORGE CHASTELAIN, Le Livre de Paix, éd. Tania VAN HEMELRYCK, Paris, Champion, 2006 (Classiques français du Moyen Âge 148), 185 pp."

Géraldine Veysseyre

► To cite this version:

Géraldine Veysseyre. Compte-rendu de "GEORGE CHASTELAIN, Le Livre de Paix, éd. Tania VAN HEMELRYCK, Paris, Champion, 2006 (Classiques français du Moyen Âge 148), 185 pp.". *Revue critique de philologie romane*, 2007, 8, pp.67-99. hal-00343641

**HAL Id: hal-00343641**

**<https://hal.science/hal-00343641>**

Submitted on 3 Dec 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

né notre exigeante collègue de sa lecture. On ne peut qu'apprécier les discussions et compléments proposés dans la rubrique (2-3-2) *Notes de lecture : remarques ponctuelles sur le Glossaire et certains faits de lexique* (notamment sur des mots que j'ai insuffisamment examinés, comme *acharroier*, *aïdier*, *ancliner...*, ou franchement manqués, comme *depertuisiez*)<sup>1</sup>, on peut accepter sans hésiter les hypothèses proposées pour *arainne* et *faicee / farree*, mais j'avoue ne pas bien comprendre en quoi on en sait plus sur le sens précis des mots *baudi* et *establie* dans la *Vengeance Fromondin*, après avoir lu les lignes qui leur sont consacrées, même si elles recèlent des informations qui peuvent être utiles.

On sort toujours plus savant d'un compte rendu de MP, et dans celui qui nous occupe et qui fige mes rapports avec la *Vengeance Fromondin*, je sais gré à MP du travail qu'elle a fourni pour améliorer mon édition au bénéfice des lecteurs à venir. Si j'avais un souhait à formuler, ce serait que MP – comme d'autres recenseurs précis et méticuleux – puissent rendre disponibles aux chercheurs (sur le web ?) les matériaux qu'ils ont accumulés, avec les références appropriées. Les comptes rendus y perdraient sans doute en épaisseur, mais ce serait là véritablement une démarche *philo-logique*, digne de la reconnaissance de tout amateur des textes médiévaux, pour lequel, au fond, nous œuvrons en éditant nos textes.

Jean-Charles HERBIN  
Université de Valenciennes  
et du Hainaut-Cambrésis

**GEORGE CHASTELAIN, *Le Livre de Paix*, éd. Tania VAN HEMELRYCK, Paris, Champion, 2006 (Classiques français du Moyen Âge 148), 185 pp.**

Ces dernières années, la vie littéraire à la cour de Bourgogne a été l'objet d'un regain d'intérêt, et l'on a vu se multiplier les études consacrées aux auteurs qui ont gravité autour des ducs, en particulier autour de Philippe le Bon et de

---

<sup>1</sup> Une véritable malédiction paraît peser sur ce mot, que j'avoue n'avoir pas reconnu. Si Gdf (II, 514a) propose de traduire *depertuisié* par « à jour » (ce qui est pour le moins ambigu), le *FEW* (VIII, 289a) qui doit s'appuyer sur Godefroy, en effet, propose « percé à jour », là où il faudrait « percé, à jours » ou « ajouré », puisqu'il ne saurait s'agir de ... bottes secrètes.

Charles le Téméraire<sup>1</sup>. Parmi les écrivains officiels de ce milieu, l'« indiciaire » des ducs, George Chastelain, a suscité d'importantes investigations qui méritent assurément d'être prolongées, notamment par la réédition d'une grande part de ses œuvres<sup>2</sup>. En effet sa production textuelle fut volumineuse ; et si ses productions, tardives, n'ont pas débouché sur une tradition manuscrite pléthorique, sa prolixité a jusqu'ici semblé assez décourageante pour ne susciter que des entreprises d'édition trop ponctuelles. Ainsi, pour la plupart des textes de George Chastelain, et notamment pour la quasi-totalité du monument que constituent à tous égards ses *Chroniques*, la communauté scientifique demeure tributaire de l'ancienne édition du baron Kervyn de Lettenhove<sup>3</sup>. Certains textes plus brefs ont toutefois été récemment réédités<sup>4</sup> ; et l'on saura gré à Tania Van Hemelryck

---

<sup>1</sup> Deux colloques récents ont par exemple été consacrés aux figures de David Aubert (*Les manuscrits de David Aubert, "écrivain bourguignon"*. Actes du colloque organisé à Paris (1993), éd. Danielle QUÉRUEL, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1999 (Cultures et civilisations médiévales 18)) et de Jehan Wauquelin (*Jehan Wauquelin : de Mons à la cour de Bourgogne*, éd. Marie-Claude DE CRÉCY, Turnhout, Brepols, 2006 (Burgundica 11)). Sur la vie littéraire à la cour de Bourgogne, voir également *La littérature à la cour de Bourgogne. Actualités et perspectives de recherche. Actes du premier colloque international du Groupe de recherche sur le moyen français, université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 8-9-10 mai 2003*, éd. Claude THIRY, Tania VAN HEMELRYCK et Virginie MINET-MAHY, Montréal, CERES, 2005 (Le Moyen français 57-58). Quelques recueils collectifs ont aussi été consacrés à d'autres dimensions de la cour de Bourgogne : voir notamment *À la cour de Bourgogne : le duc, son entourage, son train*, éd. Jean-Marie CAUCHIES, Turnhout, Brepols (Burgundica 1).

<sup>2</sup> Voir notamment les travaux d'Estelle Doudet, au premier rang desquels le livre issu de sa thèse de doctorat : *Poétique de George Chastelain, 1415-1475 : un cristal mucié en un coffre*, Paris, Champion, 2005 (Bibliothèque du xv<sup>e</sup> siècle 67). On se reportera aussi, pour une approche historique, aux contributions de Jean-Claude Delclos, et notamment à son ouvrage *Le Témoignage de Georges Chastelain : historiographe de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire*, Genève, Droz, 1980 (Publications Romanes et Françaises 155), ainsi qu'aux recherches de Graeme Small, notamment Graeme SMALL, *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy : Political and Historical Culture at Court in the Fifteenth Century*, Woodbridge, Boydell Press, 1997 (Royal Historical Society Studies in History Series).

<sup>3</sup> GEORGES CHASTELAIN, *Œuvres*, éd. Joseph Bruno Marie Constantin KERVYN DE LETTENHOVE, 8 t., Bruxelles, Heussner, 1863-1866 ; rééd. en 4 t., Genève, Slatkine, 1971.

<sup>4</sup> Voir notamment *Le Temple de Bocace*, éd. Susanna BLIGGENSTORFER, Berne, Francke, 1988 (Romanica Helvetica 104) ; *Le Miroir de mort*, éd. Tania VAN HEMELRYCK, Louvain-La-Neuve, Institut d'études médiévales de l'université catholique de Louvain, 1995 (Textes, études, congrès 17) ; ou encore *Les Douze dames de rhétorique*, éd. David COWLING, Genève, Droz, 2002 (TLF 549). Une liste plus complète figure dans DOUDET, *Poétique...*, pp. 805-807.

d'avoir ajouté une pièce au *corpus* disponible en prenant l'initiative de cette nouvelle édition du *Livre de Paix*, que George Chastelain composa à l'occasion de la paix de Péronne en 1468.

L'entreprise est méritoire, car sa facilité n'est qu'apparente. Il est vrai que ce texte est bref ; qu'en outre sa tradition manuscrite demeure restreinte, puisqu'il n'en subsiste qu'un seul manuscrit, qui a donné lieu récemment à une étude fouillée<sup>5</sup>. Ce n'est pas non plus la portée générale du *Livre de Paix* qui pose problème : sous couvert de cryptage allégorique, l'ouvrage tend à promouvoir, en général et en particulier, la concorde et délivre donc un message politique consensuel, au moins en apparence<sup>6</sup>. Reste qu'établir dans le détail la lettre du *Livre de Paix* est une tâche épineuse. Car cette architecture lisible recèle bien des passages ponctuels dont le sens est malcommode à démêler. En effet, jouant à plein de l'élasticité de la phrase en moyen français, l'auteur étire chaque unité syntaxique jusqu'aux limites de ce que l'entendement humain saurait embrasser – voire au-delà. Et non content de ciseler ainsi son écriture pour lui donner une cadence qu'il juge appropriée à la solennité et à la subtilité de ses propos, Chastelain a encore accru la teneur savante de cette prose en l'ornant de termes rares. Autant dire que tout lecteur a fort à faire pour évoluer dans les méandres d'un tel texte.

Le périple est d'autant plus délicat que l'éditrice, qui a manifestement peiné face à bien des difficultés du parcours, n'est pas allée jusqu'au bout des recherches nécessaires : son édition ne fournit pas, loin de là, toutes les garanties ni tous les viatiques que l'on serait en droit d'attendre.

D'abord, son choix de renoncer à établir une édition critique au sens plein n'est pas justifié. L'exemplaire de Florence s'impose sans conteste comme manuscrit de base : outre que c'est désormais la seule copie disponible pour ce texte, celle-ci a été réalisée peu de temps après la composition de l'œuvre<sup>7</sup> et la

<sup>5</sup> Susanna BLIGGENSTORFER, « *Castellani Georgii Opera Poetica Gallice*. Le recueil de Chastelain de la Bibliothèque Laurentienne à Florence : description du manuscrit mediceo-palatino 120 », *Vox romanica*, 43 (1984), pp. 123-153 ; cité par T.V.H. p. 11, à la n. 6.

<sup>6</sup> Il est vrai que la portée de l'ouvrage est au fond plus complexe : alors même que la paix vient d'être signée, l'auteur exprime plus de craintes que de joie, et il se plaît à souligner les menaces qui pèsent sur cette trêve au point de la présenter comme un objectif à atteindre plutôt que comme un bien acquis : « le narrateur affiche dès l'abord l'ambivalence de sa position puisque la mélancolie, et non la joie, l'atteint à l'annonce de la concorde tant attendue » (DOUDET, *Poétique...*, p. 200).

<sup>7</sup> Cette copie a été réalisée entre 1473-1474 et 1477 (p. 11, d'après BLIGGENSTORFER, « *Castellani Georgii Opera Poetica Gallice...* », p. 125).

version du *Livre de Paix* qu'elle conserve était jusqu'à présent demeurée inédite (pp. 9-11). Faire l'impasse sur l'édition de Kervyn de Lettenhove semble néanmoins critiquable ; d'autant que, loin d'être argumentée, cette abstention n'est pas même signalée. Or il ne semblait pas impossible *a priori* d'enrichir la présente édition d'une *varia lectio* en citant l'ouvrage de Kervyn de Lettenhove : comme le signale l'éditrice, le travail de ce dernier, parce qu'il a été fondé sur un autre exemplaire conservé à Tournai et aujourd'hui disparu, fournit la transcription d'un second témoin (pp. 9-10)<sup>8</sup>. Assurément, cette édition est sujette à caution, ne serait-ce qu'en raison de son ancienneté : non seulement les pratiques philologiques de l'époque étaient moins rigoureuses que celles auxquelles nous avons tendance à nous astreindre<sup>9</sup>, mais il n'est pas impossible que, conformément aux usages de son temps, Kervyn de Lettenhove ait panaché sans le dire les leçons des manuscrits de Tournai et de Florence – il semble en effet avoir consulté le second<sup>10</sup>. Toutefois cette possibilité n'est jamais discutée dans l'introduction de la présente édition : T.V.H. semble avoir renoncé dès l'abord à prendre en compte le travail de son prédécesseur. Or même si celui-ci devait assurément être manié avec précautions, il n'aurait pas été inutile de le collationner, fût-ce pour en discuter le témoignage : une sélection de ses variantes méritait d'être citée, au moins lorsque le texte du manuscrit de Florence nécessite une correction<sup>11</sup>.

En pratique, la toilette de ce texte en prose ne pose pas de problème majeur<sup>12</sup>. En revanche, l'un des développements théoriques qui en établissent les

<sup>8</sup> Voir GEORGES CHASTELAIN, *Œuvres...*, p. 341, n. 1 : « Publié d'après un ms. de la Bibl. de la ville de Tournay... ». Il est vrai que cette affirmation, que T.V.H. reprend sans réserve, est sans doute à nuancer (voir la n. 10).

<sup>9</sup> Le baron Kervyn de Lettenhove ne fait pas exception à la règle, à en croire les collations effectuées par Susanna Bliggenstorfer sur le *Temple de Bocace*. En effet celle-ci, après avoir comparé l'édition du baron de Lettenhove au manuscrit de la Bibliothèque Laurentienne de Florence, affirme que « du point de vue philologique, tout est à revoir » (BLIGGENSTORFER, « *Castellani Georgii Opera Poetica Gallice...* », p. 130).

<sup>10</sup> Susanna Bliggenstorfer affirme en effet que, pour une majorité des pièces contenues dans le manuscrit 120 de la Bibliothèque Laurentienne, soit ce témoin a été retenu comme manuscrit de base par Kervyn de Lettenhove, soit « les textes ont été collationnés avec ce manuscrit » dans son édition (*ibid.*, p. 130). Or le *Livre de paix* (cité sous le n°22 *ibid.*, pp. 140-141), n'est pas mentionné parmi les exceptions à cette règle (*ibid.*, p. 130). Il est vrai que S. Bliggenstorfer ne fournit pas les dépouillements qui l'ont amenée à une telle conclusion.

<sup>11</sup> Voir *infra*, pp. 86-88 les notes 67 à 77.

<sup>12</sup> Toutefois l'usage des caractères italiques n'est pas toujours rigoureux : on comprend mal pour-

critères pose question (« Critères de transcription », pp. 63-64) : les cas dans lesquels a été employé le tréma sont délimités de manière surprenante. Qu'entendre en effet par « dans d'autres cas la valeur de la diphtongue ne pouvant être établie, nous avons renoncé au tréma » (p. 63), à une époque où il ne reste pour ainsi dire pas de diphtongues, et alors qu'il est justement d'usage d'avoir recours au tréma pour marquer les hiatus par opposition aux diphtongues ? Il s'agit sans doute d'un lapsus.

Point faible plus fâcheux : l'introduction linguistique. Outre qu'elle comporte des erreurs<sup>13</sup>, elle ne hiérarchise pas suffisamment les traits relevés : cer-

---

quoi, dans quelques-unes des répliques du débat qui oppose Sens Superficiel et Entendement Pénétrant, les apostrophes d'un personnage à l'autre sont matérialisées par l'emploi de l'italique (voir 7.1 ou 8.1), qui sert ailleurs de manière plus judicieuse à signaler les noms propres qui sont employés en mention (voir 1.26 ou 1.41). Par ailleurs, en 54.6, il ne serait pas inutile d'éditer l'expression *a l'aventure* en italique (« se peut dire *a l'aventure* ») d'une part parce que cette expression figure ici en mention pour être explicitée ; d'autre part parce qu'elle fait écho à « *Confiance a l'aventure* » (54.1). – On supprimera la majuscule à *Cristiens* (19.1, 53.6) en dépit du fait qu'il s'agit là d'un substantif ; de même pour *Mien* et *Tien* en 50.2. Les majuscules étant à juste titre employées pour les dénominations de personnages allégoriques, il aurait fallu veiller toutefois à la cohérence de l'ensemble et ne pas éditer *Creneur de Dieu* (55, titre, et 55.3), puis *creneur de Dieu* (55.4) pour désigner une seule et même entité au sein du même chapitre ; de même pour *Verité cordiale* (58.1) puis *verité* (58.5), ou *Amisté liberale* (58.1) puis *amisté* (58.5). – Par ailleurs, il n'eût pas été inutile d'avoir recours à l'accent aigu sur les monosyllabes en *-es* qui ne sont pas des mots grammaticaux (*Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, t. I : Françoise VIELLIARD et Olivier GUYOTJEANNIN, *Conseils généraux*, Paris, CTHS-École nationale des chartes, 2001, pp. 48-49) ; un tel usage permettrait en l'occurrence de différencier *cés* (41.4, etc.) du démonstratif *ces*. Cette question n'est pas soulevée par T.V.H. au moment où elle définit ses « critères de transcription » (pp. 63-64). – Enfin, l'usage des guillemets est malvenu en 55.6 de part et d'autre de « *a Dieu et a home...ou il regne* » : cette proposition est introduite par *que* et ne comporte aucune des personnes de l'interlocution, ce qui incite à la lire comme un discours indirect.

<sup>13</sup> Sont à rectifier les points suivants :

- l'emploi de l'expression « *e svarabhaktique* » à propos des deux mots *esperit* et *serrement* (p. 21), dont les étymons sont respectivement *spiritum* et *sacramentum*. Dans les deux cas, la graphie *-e-* marque seulement la conservation, sous forme affaiblie (en [œ] issu de [e] central à l'époque de George Chastelain), d'une prétonique interne dont l'amuissement, déjà noté de manière sporadique dans les graphies, ne sera systématiquement enregistré qu'à l'époque moderne (Pierre FOUCHÉ, *Phonétique historique du français*, 3 t., Paris, Klincksieck, 1969, t. II : *Les voyelles*, p. 484 et p. 514, où il est noté que les deux graphies *serment* ou *sairment*, et *sairement* coexistent à la fin du Moyen Âge). Même si le mot *esperit* est cité par Charles-Théodore Gossen parmi les cas de « *-e-* svarabhaktique entre *muta* + *liquida* » (Charles-

taines mentions paraissent inutiles tant le phénomène pointé est répandu en moyen français<sup>14</sup>, ce qui aboutit parfois à des listes exagérément longues<sup>15</sup>. Autre faiblesse : une propension récurrente à fonder trop systématiquement les relevés sur les observations exposées par S. Bliggenstorfer à propos du *Temple de*

---

Théodore GOSSEN, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1970 (Bibliothèque française et romane 19), p. 103), il est peut-être préférable de privilégier l'analyse de Pierre Fouché : en position intérieure devant *-r-*, ce dernier juge que la voyelle prétonique interne a pu perdurer jusqu'au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, ce qui expliquerait, dans le manuscrit de Florence, la persistance d'un *-e-* dans la graphie (*ibid.*, t. II, p. 515 et t. III : *Les consonnes*, p. 745) sans qu'il soit nécessaire de postuler le rétablissement de cette voyelle après un amuïssement. Autre argument : pour la période 1400-1450, les 63 textes numérisés dans la base Frantexte – disponible sur le site internet de l'ATILF (<http://zeus.atilf.fr/dendien/scripts/dmf/showps.exe?p=main-menu>) et consultée en novembre 2007 – comptent 19 occurrences de la graphie *esprit* (formes fléchies comprises) contre 169 de la graphie *esperit* (formes fléchies comprises) ; et cette seconde forme est loin d'être présente exclusivement dans des textes septentrionaux.

- le classement de l'adjectif *sage* et de l'adverbe qui en découle, *sagement*, parmi les mots comportant le suffixe *-aige* ou *-age* < *-aticu* ; il est vrai que l'étymologie de cet adjectif est discutée, mais le *Trésor de la langue française* le rattache à la racine *sapidus*, par l'intermédiaire du latin populaire *\*sabijs* (*Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue française du xix<sup>e</sup> et du xx<sup>e</sup> siècle (1789-1960)*, dir. Paul IMBS, 16 t., Paris, 1971-1994, au t. XIV, p. 1410) ;
- plus anecdotique, le mot *touchies* (p. 23) est malvenu au sein d'une liste traitant des graphies concurrentes du [j] mouillé ;
- au sein de la liste des « lettres sans valeur phonétique » (p. 23 et suivantes) sont confondus, sous le titre « G », deux cas fort dissemblables (p. 24) : celui du *-g* qui est volontiers adjoint, à la fin du Moyen Âge, à l'article indéfini masculin – sans doute en partie, au départ, pour que ses jambages ne puissent pas être confondus avec ceux des mots *vu* ou *nu* – et qui n'a jamais été prononcé ; et celui de la finale *-ing* qui, si elle est fréquemment dépalatalisée à l'époque où le manuscrit de Florence a été copié, servait antérieurement à noter le [ŋ] mouillé et correspondait sans doute encore au xv<sup>e</sup> siècle à une finale articulée sous forme de consonne nasale (Gaston ZINK, *Phonétique historique du français*, Paris, PUF, 1986, p. 101) ;
- il semble arbitraire de considérer d'abord que dans les mots *aveucq* et *bancq*, c'est la lettre « Q » qui n'est pas prononcée (p. 24), avant d'affirmer que dans les mots *avæucques* ou *bancquelet* c'est la lettre « C » qui ne l'est pas (p. 25) ! Il est bien évident que dans les deux cas, l'ensemble *-cq(u)-*, certes surchargé, note le son [k].

<sup>14</sup> On pense notamment au caractère interchangeable des graphies *-ai-* et *-e-*, ou bien *-an-* et *-en-* (p. 20) qui, outre qu'il n'est pas neuf au xv<sup>e</sup> siècle, est particulièrement répandu.

<sup>15</sup> Tel est le cas des exemples illustrant l'équivalence, permanente dans les manuscrits de cette époque, entre les lettres *-i-* et *-y-* (p. 21) ; ou bien encore des emplois de la lettre *-l-* en surcharge (p. 24), très fréquents en moyen français, particulièrement derrière *-u-*.

*Bocace*<sup>16</sup>. Il est assurément naturel de se référer ponctuellement à cette édition, fondée sur le même manuscrit que celui qui a été retenu pour le *Livre de Paix*. Toutefois était-il bien utile de relever des équivalences graphiques représentées dans d'autres textes du même manuscrit, mais pas dans le *Livre de Paix* ? Sans doute pas, surtout lorsque le trait mentionné est courant<sup>17</sup>. Plus ennuyeux encore, cette étude de la langue du texte est largement lacunaire : elle n'examine à aucun moment les deux composantes les plus délicates du texte, à savoir la syntaxe et le vocabulaire.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le glossaire<sup>18</sup>. Le détail du matériau lexical n'ayant pas été traité de manière approfondie<sup>19</sup>, aucune analyse synthétique ne vient caractériser, dans l'introduction linguistique, le lexique du texte ; ce qui est dommage, car il serait intéressant de le mesurer à l'aune d'autres écrits de George Chastelain, voire à celle d'autres productions de la Grande rhétorique. De tels prolongements sont naturellement à la limite de ce que l'on est en droit d'attendre d'une édition de texte, et des études lexicales plus développées pourront fort bien prolonger cette édition sous forme d'appendices indépendants.

L'absence d'analyse de la syntaxe au sein de l'étude linguistique est plus gênante parce qu'elle est directement préjudiciable à la compréhension du texte. Vu le mode d'écriture de ce dernier, une description préliminaire des constructions phrastiques les plus courantes (les balancements comparatifs, par exemple) fournirait au lecteur un utile canevas pour démêler la structure des longues périodes qu'offre le texte. Sur un tel sujet, même si une étude synthétique semblait appropriée au vu de la récurrence des idiosyncrasies de l'auteur<sup>20</sup>, des notes

<sup>16</sup> Voir notamment, p. 19 et p. 20, les § « a/e » et « a/au ».

<sup>17</sup> On pense notamment aux mentions de la p. 20 qui concernent les graphies « ai/e », « an/en » ou « ein/ain ».

<sup>18</sup> Voir *infra* pp. 88-94.

<sup>19</sup> D'ailleurs, la bibliographie ne cite ni le DEAF (Kurt BALDINGER, *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, continué sous la dir. de Frankwalt MÖHREN, 3 t. parus (lettres G-I), t. IV en cours, Tübingen-Québec, 1974-), qui ne couvre certes qu'une portion limitée de l'alphabet, mais qui, pour les lettres achevées, rend des services plus que précieux ; ni la *Base des lexiques du moyen français* – ATILF/Équipe “Moyen français et français préclassique”, 2003-2005, Dictionnaire du Moyen Français (DMF). Base de Lexiques de Moyen Français (DMF1). Site internet (<http://www.atilf.fr/blmf>) – qui, pour non organique qu'elle soit, fournit quelques utiles compléments aux dictionnaires en usage. Cette ressource aurait été d'autant plus utile pour éclairer le vocabulaire du *Livre de Paix* que la base traite de fragments du livre IV des *Chroniques* de Georges Chastelain (texte dépouillé par Martine Moulin).

<sup>20</sup> Il eût été bienvenu, par exemple, de signaler la propension de Chastelain à substantiver des infi-



critiques auraient aussi pu fournir, au cas par cas, les éclaircissements nécessaires. Or ces notes, trop clairsemées, ne proposent pas suffisamment de réponses au lecteur en butte à un passage délicat<sup>21</sup>.

La rareté des commentaires philologiques est en partie rachetée par la richesse des notes qui traitent des sources, des motifs littéraires ou de l'arrière-plan historique. Celles-ci sont denses et bienvenues, et on a particulièrement apprécié celles qui, tâchant de repérer les lectures de Georges Chastelain, ne se contentent pas de renvoyer aux textes en question, mais s'efforcent de remonter jusqu'à l'exemplaire précis auquel celui-ci a pu avoir accès (voir notamment la note 28.2, p. 157, dont la richesse est précieuse)<sup>22</sup>. Un modeste ajout peut être proposé quant aux sources possibles de l'épisode des frères ennemis Belinus et Brennius (voir la note 29.1). Pour narrer leur réconciliation exemplaire, Georges Chastelain a pu puiser à l'une des deux traductions vernaculaires de l'*Historia regum Britannie* qui ont circulé en milieu bourguignon. La première, intitulée *Roman de Brut*, fut rédigée par Jehan Wauquelin pour Antoine de Croÿ, un proche du duc de Bourgogne ; les démêlés qui opposent les deux frères Belin et Brenne y sont évoqués aux chapitres 35 à 38<sup>23</sup>. Chastelain aurait pu consulter cette traduction, rédigée en 1445 : une copie en fut commandée par le duc de Bourgogne et un exemplaire du texte (sans doute l'actuel manuscrit KBR 10415-10416) est mentionné dans les inventaires de 1467 et de 1487 de la bibliothèque ducale<sup>24</sup>. Toutefois l'écart qui caractérise les versions de cet épisode tel qu'il est

---

nitifs, y compris lorsque ceux-ci régissent des adverbes, ce qui ne laisse pas de surprendre à première lecture. Voir par exemple en 2.2 : « ...*le bien entendre porra donner grant fruit et le bien soy regler après grant joye et proffit* » (“bien comprendre cela pourra être très fructueux, et régler soigneusement sa conduite d'après cela pourra s'avérer très positif et profitable”). Il eût été bienvenu aussi de signaler que le *que* conjonctif est assez souvent répété de part et d'autre d'une proposition incidente (voir par exemple en 3.12 la répétition du *que* introduit par *fors* de part et d'autre de *ce que vous avez pour bien faire*) ; mais il est vrai que ce trait est plus répandu dans la syntaxe du moyen français.

<sup>21</sup> Voir les notes 2.8, 2.9, 30.4, etc. On ajoutera qu'au sein de la note 53.2 (à corriger en 54.2, voir *infra*), le « sens juridique » de l'expression *Confidence a terme* mériterait assurément d'être explicité.

<sup>22</sup> L'une des références fournies – « Tite-Live, *Histoire romaine* » (n. 15.1, p. 155) – mériterait toutefois d'être précisée : s'agit-il, notamment, du texte latin ou de sa traduction par Pierre Bersuire ? De même, la note suivante (16.1) gagnerait-elle à être étoffée.

<sup>23</sup> Édité dans Géraldine VEYSSEYRE, *Translator Geoffroy de Monmouth : trois traductions en prose française de l'Historia regum Britannie (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, th. de doct., 2002, 5 t., au t. IV, pp. 117-125.

<sup>24</sup> VEYSSEYRE, *Translator...*, t. IV, p. 5.

narré par Wauquelin et dans le *Livre de Paix* n'incite guère à penser que Georges Chastelain s'est inspiré du *Roman de Brut*, voire plaide pour l'hypothèse inverse. Il est vrai que l'indiciaire résume considérablement l'épisode : il a supprimé les noms propres de bien des personnages et a choisi de passer sous silence divers événements jugés secondaires – notamment la mort du beau-père de Brennius – afin de ne conserver qu'une trame épurée. Toutefois il reste quelques indices, et notamment le statut du beau-père de Brennius : celui-ci est qualifié par Wauquelin, qui reste au plus près du latin<sup>25</sup>, de « *duc des Allobrogiens* »<sup>26</sup> ; Georges Chastelain parle, pour sa part, de « *comte de Sens, en Bourgogne* » (29.8). Aucun écho textuel entre le *Roman de Brut* et le *Livre de Paix* ne vient contrebalancer cette divergence problématique. Il semble en revanche assez vraisemblable que Georges Chastelain ait consulté la traduction anonyme de l'*Historia* qu'intégra Jean de Wavrin à son *Recueil des croniques et anciennes istoires de la Grant Bretagne*<sup>27</sup>. Celle-ci, outre qu'elle désigne le beau-père de Brennius comme « *duc de Sens en Bourgogne* »<sup>28</sup>, place dans la bouche de la mère des deux frères une expression qui pourrait avoir été reprise presque à l'identique par Georges Chastelain dans son *Livre de Paix* : cette mère éplorée rappelle dans les deux cas les « *grans travaulx, paines et angoisses* »<sup>29</sup> et les « *paines et travaulx* » que lui a causés sa maternité. Certes, le rapprochement est trop ténu pour être décisif et Georges Chastelain, qui resserre considérablement cet épisode, s'éloigne assez de ses sources pour brouiller les pistes. Reste qu'il n'est pas impossible qu'il ait eu connaissance de la même traduction romane de l'*Historia* que son confrère Jean de Wavrin.

Malheureusement, l'apport intéressant des notes de civilisation ne suffit pas à donner sens aux trop nombreux passages qui, mal transcrits ou mal ponctués, en sont à première vue dépourvus. C'est que la présente édition ajoute parfois à

<sup>25</sup> « *ducum Allobrogum* » (GEOFFROY DE MONMOUTH, *The Historia regum Britannie*, t. I : *a Single Manuscript Edition from Bern, Burgerbibliothek, ms. 568*, éd. Neil WRIGHT, Cambridge, D. S. Brewer, 1985, p. 27, §40).

<sup>26</sup> VEYSSEYRE, *Translator...*, t. IV, p. 122.

<sup>27</sup> Sur la tradition manuscrite de ce texte et sur ses relations avec la compilation de Jean de Wavrin, voir VEYSSEYRE, *Translator...*, t. I, p. 11 (part. n. 50). Nous le citerons ici d'après le manuscrit Paris, BNF, fr. 2806.

<sup>28</sup> Fol. 14a-b ; mais il est vrai qu'une formule proche se trouvait déjà sous la plume de Wace (*Wace's « Roman de Brut » : a History of the British*, éd. et trad. angl. Judith WEISS, Exeter, University of Exeter Press, 1999, p. 68, v. 2685).

<sup>29</sup> Fol. 14c. On ne trouve chez Wace, dans le passage correspondant, que le terme de *dolur* (*Wace's « Roman... »*, p. 70, v. 2735).

l'obscurité de la prose de George Chastelain, donnant ainsi l'impression que son auteur s'est trop souvent égaré dans les volutes du texte.

L'erreur la plus récurrente consiste à scinder à l'aide d'une ponctuation forte des membres de phrase qui ne font sens que réunis. C'est ainsi qu'il eût fallu maintenir l'unité entre les phrases 3.6 et 3.7<sup>30</sup>, le *Qui* qui ouvre le second ensemble ne pouvant guère être un relatif de liaison. Plus grave, la ponctuation de 3.7 ne fait pas sens : pour respecter la symétrie et la signification du texte, il aurait fallu éditer : « ...*qui estes doncques conjoins ensemble par sang, liéz et obligiez par Nature...* »<sup>31</sup> (littéralement “vous qui êtes de ce fait réunis par les attaches du sang, fortement liés par la Nature...”). De même bien des balancements fondés sur une comparaison se voient artificiellement séparés entre deux phrases distinctes alors qu'ils constituent un ensemble syntaxique indissociable : on rattachera ainsi les deux membres de l'analogie que constituent les éléments :

- 6.8 (« *comme ceste union au jour d'huy est nouvelle...* ») et 6.9 (« *tout ainsy la matinee et commencement de cestui tresbel apparant jour est beat...* »)<sup>32</sup>.
- 6.9 (« *comme en produire sa nuit...* ») et 6.10 (« *ainsy n'est ceste union encore que de bon espoir...* »)<sup>33</sup>.
- 8.2 (à partir de « *Mes, comme des choses...* ») et 8.3 (à l'ouverture duquel l'adverbe *ainsy* répond au *comme* précédent)<sup>34</sup>.

<sup>30</sup> « *Vous estes freres d'ung ventre, rachine et brance en ung arbre, fruit d'ung glorieux troncq, et saillis d'ung giron de precieux vergier plus digne que nul aultre. Qui estes doncques, conjoins ensemble, par sang liéz et obligiez par Nature, regeneréz en une foy, en ung serrement et une dignité de noblesse, et estes d'une princial vocacion, qui en tous princes doit estre une.* »

<sup>31</sup> Au lieu de « *Qui estes doncques, conjoins ensemble, par sang liéz et obligiez par Nature* » (p. 81).

<sup>32</sup> Au lieu de « *Sicques, comme ceste union au jour d'huy est nouvelle et est comme le commencement d'ung beau cler jour, joyeux et de grant espoir, et n'est venu encore ne a tierce ne a nonne, més en mesure de tempz, qui est a monter et a descendre pour rendre sa nuit, se peut obnebuler et changier par incongneues variations elementaires. Tout ainsy, la matinee et commencement de cestui tresbel apparant jour est beat, certes, et de grant espoir en apparence et en tant qu'il dure tel ;* ».

<sup>33</sup> Au lieu de « *més, comme en produire sa nuit, c'est a entendre sa fin, il y entrechiet tempz et tempz et qui poeut produire diverses nouvelles choses par lesqueles personnes se desmoeuvent, et corrages cancellent et se troublent, et se muent les humains propos et se ploient a la nature des causes qui viennent estraignement et en soudain. Ainsy n'est ceste union encore que de bon espoir et de grant apparant, et non de toute parfaite joye fermee encore ne de certain arrest...* ».

<sup>34</sup> Au lieu de « *Més, comme des choses tant soient cleres et pures et singulièrement quant elles touchent au bien universel, il loist et est pourfitable souvent de parmettre difficultacion et de y former argumens a l'encontre pour tant plus clerement les parfondir, et celles on parfondist tant plus clerement en leurs natures. Ainsy, comme de ceste miraculeuse paix tu me parloyes et comment les*

- **10.8 et 10.9** (les deux étant de nouveau articulés par un couple *Comme... ainsy...*)<sup>35</sup>. On notera en outre que le point-virgule qui sépare, en **10.9**, *difficultéz* de *cy* est malvenu puisque la locution *cy après* porte sur le verbe précédent, à savoir *il y peut [...] survenir*<sup>36</sup>.
- les deux phrases **59.3** et **59.4** forment un seul et même système comparatif (« *Tout ainsy que..., tout en ce mesmes point me treuve je...* »<sup>37</sup> ; en substance “de même qu’après un long chemin ce sont les derniers mètres qui semblent les plus fatigants, telle est la position dans laquelle je me trouve en tant que narrateur ayant presque achevé ce récit”, selon la relative souplesse permise par la syntaxe de cette époque).

De même d’autres éléments syntaxiques indissociables, binaires ou non, se voient indûment séparés par une ponctuation forte.

- Les ensembles **5.2** à **5.5** constituent une seule et même phrase, et il est gênant d’en avoir dissocié les différents membres<sup>38</sup>. Si l’on reprend la structure globale de cette phrase, elle s’ouvre, après un relatif de liaison, sur une hypothétique – « *se la guerre s’y feust boutee et qu’il y eust...* » –, hypothétique interrompue par une incidente qui déplore que le passé ait malheureu-

---

*hommes par villes et bourgz, et mesmes les arbres quasy parmy les champz, s’en espanissoient en joye et feste, moy, en pareil, je m’y esleschoye en rendant grace a Dieu ».*

<sup>35</sup> Dans l’édition de T.V.H.: « *Comme doncques la grifié de la chose en soy qui peut estre telle ou telle ne moeut pas du pourpos deliberé ne precogité en prince, més meut de la nature des causes qui s’y entrefierent ruineuses et estranges, et en leurs diverses nouvelletéz ramainent les courages a nouvelles turbations. Ainsy est, comme je considere, qu’entre ces deux haulx princes, non obstant leur paix et leur union faitte ensemble, il y peut frequemment et tous les jours survenir des estranges difficultéz...* ».

<sup>36</sup> Il faut comprendre littéralement “...de même, d’après moi, entre ces deux princes haut placés, malgré la paix et l’union qu’ils ont conclues ensemble, par la suite il pourrait souvent, voire chaque jour, survenir d’incroyables difficultés...”.

<sup>37</sup> Et non pas « *Tout ainsy qu’après long chemin fait tout le jour et quant ce vient a approchier la ville la ou on tend au vespre, le venir prés des portes griefve plus que toute la journee et couste ung jet d’arc plus de paine que dix lieues. Tout en ce mesmes point me treuve je droit cy sur ceste fin d’œuvre, la ou je suis au bout et me coustent plus dix lignes de labeur que .xx. quaiers...* ».

<sup>38</sup> « *Et desquelz, toutesfois se la guerre s’y fust boutee et qu’il y eust entamment cha ne la, oncques sy grant plaie ne sy criminele ne porta ce tronc de France qu’a celle empainte, dont, ellas !, il fust allé a desrision tout a confusion et a ruine pelle melle, a ploracion en bonne ville, a desolation emmy les champz. Et telle asperité de venin se feust engendree entre les parties que mains a paines jamés ne se fussent sanchiés assez de s’entreochire et de s’entredesfaire. Nul a paine n’y eust eu riens sceur de sa vie fors que du jour, riens en possession de ses biens ne de son repos, ains a cla-*

sement illustré une telle hypothèse (« *oncques sy grant plaie...empainte* »<sup>39</sup>) ; apparaît ensuite une série d'apodoses découlant de la précédente proposition hypothétique : • « *il fust allé a desrision...les champz* », (en substance, “les dégâts auraient été considérables partout”), • « *et telle asperité de venin...s'entredesfaire* » (en substance “et une telle haine serait née entre eux qu'il eût été quasiment impossible de mettre fin à leur affrontement”), • « *nul*<sup>40</sup> *a paine...de son repos* » (en substance “personne n'aurait été assuré de sauver sa vie ni ses biens”), • « *ains a clameur et a lamentation desesperable tout y fust peri et a tous léz tourné a neant...* » (“bien au contraire, dans une clameur et avec des lamentations à fendre le cœur, tout, de tous côtés, aurait péri et aurait été anéanti”).

- Il aurait fallu faire un seul ensemble des phrases 7.3 et 7.4<sup>41</sup> dans la mesure où le groupe verbal « *et reputez...* » dépend, tout comme *portent*, de la principale « *Il me semble qu'* » (7.3).
- « *Ce ne fut mie... mais ce fut...* » ; ces deux segments sont indûment scindés en deux phrases (14.2 et 14.3)<sup>42</sup>.
- Les segments 19.1, 19.2 et 19.3<sup>43</sup> devraient être regroupés en une seule et

---

*meur et a lamentation desesperable. Tout y fust peri et a tous léz tourné a neant, en perdicion d'ame et de corps.* »

<sup>39</sup> Il n'aurait pas été malvenu d'éditer cette proposition entre tirets longs pour que son caractère parenthétique soit plus clair. Il aurait par ailleurs fallu corriger la graphie *empainte*, qui est celle du manuscrit, en *empainte*, au sens de “choc, attaque”. En effet, ce nom n'est attesté avec -r- ni ailleurs dans le *Livre de Paix*, ni dans le dictionnaire de Frédéric Godefroy, ni dans le FEW (t. IV, p. 589, art. « *impingere* ») ; il aurait aussi fallu inscrire ce mot au glossaire.

<sup>40</sup> La troisième apodose, au lieu d'être coordonnée à la précédente, est simplement juxtaposée. Il fallait, en tout cas, la conserver au sein de la même phrase.

<sup>41</sup> « *Voir, il me semble qu'en ceste ymagination, s'elle est en vous, vos scrupules portent grief et lesion. Et reputez povre vertu estre en deux personnes les plus nobles de la terre...* ».

<sup>42</sup> « *Ce ne fut mie sa couronne ne son real vestement qui l'en contretint, et ce ne fut mie le nom ne le tiltre de roy ne d'estre venu de royal lignie qui luy en fist deffence. Mais, ce fut sa lasche mauvaise et faulse nature, plaine de fraude, qui luy fist choisir malice devant honneur...* ».

<sup>43</sup> « *Dont, et se tu voloies arguer a l'encontre d'aventure et replicquier disant qu'entre si faittes gens payens et rois juifz, qui estoient hommes de mauvaix aloy et de mauvais affaire, honneur n'estoit point maintenu sy estroit ne de tel aconté comme entre les Cristiens par ce que la lumiere de la foy n'y estoit pas, et n'estoient pas les vertus alors et les biens fais de telle attente ne merite comme en nostre loy cristienne, et par ainsy ne feroient pas a alleguer ne a estre comptéz de telle importune comme les choses d'au jour d'huy. Ja soit ce que par une negative je respons et replicque dessus, que honneur estoit plus chier alors et plus estroit maintenu pour le bien de ly et*

même phrase : en dépit de sa longueur, cet ensemble n'est pas intelligible à moins<sup>44</sup>.

- Les extraits 19.7 et 19.8 méritent d'être regroupés<sup>45</sup>. Il faut en effet attendre le second membre de 19.8 (« *l'on n'en doit point faire feste...* ») pour rencontrer la principale qui se rapporte à l'ensemble du long groupe nominal qui précède, étiré il est vrai par une longue relative exprimant une concession fortement ramifiée : « *pour une amistié faite nouvelle entre deux grans princes [a] qui ont eu discorde [b] et ont diverses nouvelles occasions tous les jours qui les porront desjoindre [c] et ont condicions et meurs<sup>46</sup> poet estre incompatibles [d] et n'a point eu de duree encore leur paix [e] et n'est on encore expert de leurs fins ne pretendement...encommencee* ». Il est vrai que devant les segments [d] et [e], on passe subrepticement de plusieurs relatives introduites par le *qui* ouvrant [a] à une sorte de double causale devant laquelle il faut sous-entendre un « sachant que » ; mais isoler ces deux derniers segments par une ponctuation forte relève du contresens.
- Les phrases 30.1 et 30.2 sont à regrouper<sup>47</sup>, le segment 30.1 dépendant inté-

---

*sur l'attente seulement du los du monde, qu'il n'est entre les Cristiens qui l'ont recheu par foy et par lumiere en l'attente de retribution divine. Toutesfois, pour sattsifaire a ton tel argument que tu faisoies et pour luy donner lieu et ascout autant que raison en porte, je te prie toy meismes que tu regardes sur tous les eages de mil ans encha, par les diverses nations et maisons cristiennes royales et aultres, quantes amistéz procurees et faittes maintesfois en icelles ont este rompues ; quantesfois foy non bien observee ne tenue... ».*

<sup>44</sup> En substance, “Donc, si tu voulais fournir un argument contraire en affirmant que les païens cultivaient moins l'honneur que les chrétiens et que pour cette raison ils ne méritaient pas d'être cités comme exemples, quoique je fasse à cela une réponse négative en rétorquant que l'honneur était davantage prisé par ces païens qu'il ne l'est par les chrétiens, toutefois pour prendre ton argument en compte, je te prie d'observer combien de fois depuis mille ans les chrétiens ont rompu ou trahi une alliance passée”.

<sup>45</sup> Dans la présente édition : « *Ainsy doncques, je preuve et est la fin ou ce pretens que, pour une amisté faite nouvellement entre deux grans princes qui ont eu discorde et ont diverses nouvelles occasions tous les jours qui les porront desjoindre et ont conditions et meurs, poet estre incompatibles et n'a point eu de duree encore leur paix. Et n'est on encore expert de leurs fins ne pretendement pour l'apparence de la joye qui en est en la nouvelleté encommencee ; l'on n'en doit point faire feste ne joye par arrest sans y mettre doubte et autant de trouble que de cler* ».

<sup>46</sup> Supprimer, par rapport à l'édition de T.V.H., la virgule insérée ici ; ou alors encadrer l'ensemble de l'expression « *poet estre* » par deux virgules.

<sup>47</sup> Dans la présente édition : « *Ceste ennemisté doncques du commencement, qui procedoit d'avari-ce et d'ambition de regner, posé qu'elle ait esté dure et criminele une espace et que, la ou Nature*

grealement d'un « *posé que...* » qui laisse attendre une suite, sous forme de principale, exprimée en 30.2 : « *les deux ont observee et parmaintenue leur paix ferme...* ».

- Les éléments 34.23 et 34.24 doivent être réunis en une seule et même phrase<sup>48</sup>, l'infinitif *et non souffrir* (34.24) étant régi, comme *estre* à la ligne précédente, par le verbe conjugué *doit*. On lira donc « ...*Paix [...] doit estre maintenue et boutee oultre en toutes ses finales perfections et non souffrir que desrision soit faite ne mocquerie...* » (“...et ne doit pas permettre que...”).
- En 43.11 et 43.12<sup>49</sup>, la proposition causale introduite par *com* (« *et com plus on se recline...humble nature* ») ne se rapporte nullement à la principale qui précède et dont le noyau verbal est *se doit* ; de fait, l'ensemble de la proposition dont *se doit* est le noyau est présenté comme la conséquence de ce qui précède (43.10) par la locution *Par quoy*. La proposition *et com plus on se recline...nature*, éditée comme une partie de 43.11, est en fait une causale qui devrait s'inscrire au sein de l'ensemble syntaxique 43.12 ; en substance “puisque plus on s'humilie plus on s'approche de Dieu, un roi ne doit pas répugner à s'humilier devant un duc”.
- 46.7 et 46.8 : corriger « ...*elle veult plus faire regarder les haulx fais que les haulx noms et plus les nobles ceurs que les nobles corpz. Et plus ung moindre en sa plaine voye la ou il est tel que ung aultre tout grant en son*

---

*deust avoir maintenu et nourry amour, Ire s'y est entreboutee et a griefve perdicion de tous. Les deux, convenus toutesfois en accord et en paix ensemble par une liberale vraye bonté qui en eux deux estoit commune, ont observee et parmaintenue leur paix ferme et entiere par la vertu de leur condition qui estoit une en une vraye integrité cordiale ».*

<sup>48</sup> Dans la présente édition: « *Et par ainsy Paix, une fois donnee et accordee par eux, pronunchee et publiee par leurs bouces et ja respandue et toute extense sur les regions qui en font joye, doit estre vraye et entiere, doit estre de plain regart et de parfont ceur donnee, doit estre maintenue et boutee oultre en toutes ses finales perfections. Et non souffrir que desrision soit faite ne mocquerie de dons que font les hommes en divin estat non plus qu'en divine donoison qui oncques a esté faite aux hommes n'y ont trouvé nulle fraude ».*

<sup>49</sup> « *Par quoy, en ceste gloire de humilité le plus grant se doit voloir le plus amendrir quant il est tout cler, et com plus on se recline envers humilité tant plus on s'approche de près a la divinité qui toute perfection demoustré en humble nature. Ne doit point estre difficile doncques, ne contre coer, a ung roy soy ployer et humilier envers ung duc, posé encores qu'il soit subject, quant le fruit encore de la vertu et de la bonne oeuvre redonde en ly mesmes, et ly touche et compete a salut en pareil comme a l'autre envers qui il se ploye, et cella font les materes et les difficultéz qui sont entre eulx et lesqueles il fault ployer et reployer souvent et les mittiguer par doucheur ».*

*abus* » en « **corpz, et plus ung moindre...** ». En effet, « *ung moindre...* » est, comme les syntagmes nominaux précédents auxquels il est coordonné, COD de l’infinitif *regarder* par lequel il est régi.

- **55.1** et **55.2**<sup>50</sup> doivent être regroupés au sein de la même phrase et le point qui les sépare transformé en virgule. En effet, l’ensemble **55.1** ne comporte qu’une proposition subordonnée (en substance “dans l’intention d’achever les descriptions promises”), qui ne bascule vers la proposition régissante dont elle dépend qu’à l’orée de **55.2** : « *me retourne maintenant au premier pan...* ».

Enfin, des passages trop nombreux n’ont pas été compris, comme le montre leur ponctuation fautive :

- **3.12** et **13** : il faut lire « *Ne reste fors que ce que vous avez pour bien faire, **que** vous le tournez a bien, **c’est** assavoir office, dignité...* »<sup>51</sup>. Il semble utile d’introduire une virgule devant le *que* conjonctif qui est redondant ; il est inapproprié en revanche de séparer par un point le marqueur *c’est assavoir*, qui introduit la glose de la relative substantive (“ce dont vous disposez pour bien faire”), de cette même relative.
- **7.1** : corriger « *...principes.* » en « *...principes ?* ».
- En **8.1**, corriger en « *...et qui n’as que le regart sur le dehors des choses ! **Aussy, peu enfonses** tu interioirement la substance de mes parolles propherees !* » (en substance après le point d’exclamation, “En conséquence, tu approfondis peu...”).
- En **8.2**, corriger en « *Voirement ay je **par fourme** de devise allegué aucunes scrupules..., plus toutesfois approuvant ce qui en est fait estre d’espoir et de final fruit **que du contraire** !* »<sup>52</sup>. En effet, l’expression *par fourme de devise* a été mal déchiffrée. Il est vrai que son sens n’est pas limpide, puisque deux acceptions au moins semblent convenir dans le contexte : “par mes discours”,

<sup>50</sup> « *Comme doncques pour mettre fin a ce que j’ay promis c’est de parler des .vij. cordes qui ce pavillon tenoient ouvert et de l’entendement que g’y ay assis dessus par speculation du mistere. Me retourne maintenant au premier pan arriere et a ses cordes dont l’une avoit a nom Cremeur de Dieu et la seconde Congnoissance de soy mesmes* ».

<sup>51</sup> Et non pas « *Ne reste fors que ce que vous avez pour bien faire que vous le tournez a bien. C’est assavoir : office, dignité, estat, vocacion, voyage et tempz, qui est vostre et a vostre mesure, et qui jamais ne vous retournera second* ».

<sup>52</sup> Au lieu de « *Voirement, ay je parfourmé, de devise allegué, aucunes scrupules et raisonnables doubtés en ceste nouvelle union, plus toutesfois approuvant ce qui en est fait estre d’espoir et de final fruit ? que du contraire !* »



qui correspond à la glose établie par T.V.H. pour le nom *devise* (p. 168) ; ou bien, comme le propose le dictionnaire de G. Di Stefano pour l'expression proche *par maniere de devise*, "pour ainsi dire"<sup>53</sup>. Quant à la fin de la phrase, elle signifie littéralement "démontrant toutefois que ce qui est fait à ce propos est prometteur et fructueux plutôt que le contraire". Aussi conviendrait-il de faire figurer au glossaire le verbe *approuver* : il s'agit ici d'un faux ami qui signifie "prouver, démontrer"<sup>54</sup>.

- En 24.1, corriger « ...s'y peut bien trouver telle grace et vertu qu'en **eux, tournant** envers l'amour de Dieu envers leur honneur propre et salut, ilz delaisissent leurs haynes... » en « ...en **eux tournant** envers... ». La virgule qui sépare la forme en *-ant* du pronom régime à valeur de réfléchi qui la précède – forme courante en moyen français en lieu et place d'un réfléchi en bonne et due forme<sup>55</sup> – est indue.
- En 25.4, corriger « ...ce que maintenant est de bel apparant... porroit tourner que, ja Dieu ne seuffre, en son premier usage... » en « ce que maintenant est de bel apparant... porroit **tourner, que ja** Dieu ne seuffre, en son premier usage... » (littéralement : "ce qui offre à présent un bel aspect pourrait à l'avenir retrouver – que Dieu ne le permette en aucune manière – sa première apparence").
- En 26.2, corriger en « Et comme, **assis sur le bancquelet**,<sup>56</sup> me feusse trouvé deux par la vertu, ce porroit sembler, **du siege**, maintenant revenu en une seule personne me trouway en piéz... ». L'adjonction d'une virgule devant *du siege* est indispensable pour que l'on comprenne à la fois que *du siege* est le complément déterminatif de *vertu*, et que *ce porroit sembler* est une proposition incidente ; peut-être même, pour plus de clarté, aurait-on pu éditer « – ce porroit sembler – » entre tirets.
- En 28.10, on corrigera en « *descendy a terre le plorant et lamentant. Et neantmois, en l'acollant et le baisant, le mauvais sang* [...] *tua le noble bon sang...* » (en substance "[Polynice] descendit de son cheval en pleurant pour le [son frère] plaindre. Et néanmoins, pendant qu'il l'embrassait en le tenant

<sup>53</sup> Giuseppe DI STEFANO, *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, CERES, 1991, p. 254.

<sup>54</sup> FEW, t. XXV, p. 52, art. « *approbare* ».

<sup>55</sup> Gaston ZINK, *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Genève, Droz, 1997 (Publications Romanes et Françaises 218), pp. 268-270.

<sup>56</sup> L'adjonction de ces virgules, toutefois, n'est pas absolument indispensable à la compréhension de cette phrase.

- dans ses bras, le mauvais sang [qu’incarnait Etéocle] [...] tua le bon”). L’adverbe *neantmoins* marque en effet une opposition – ici entre la pitié dont fait preuve Polynice et l’esprit de vengeance que manifeste son frère – que l’on ne peut guère percevoir d’après la ponctuation de l’édition<sup>57</sup>.
- En 27.11 et 12, nous sommes plus circonspecte sur l’interprétation de la fin de la phrase ; toutefois, nous serions encline à éditer « *Paix est une noble chose et de grant estime, de legier escry, mais de chier possés et atteinte*<sup>58</sup> : *s’elle est vraye, c’est ung eternal repos* » plutôt que « ...*mais de chier possés. Et atteinte s’elle est...* ».
  - En 36.6, corriger « *et par mon moyen sont widiéz tous dangiers et perilz, passéz, toutes rancunes et questions mises jus...* » en « *et par mon moyen sont widiéz tous dangiers et perilz passéz, toutes rancunes et questions mises jus* » : *passéz* est manifestement un masculin qui s’accorde plus naturellement avec *perilz* qu’avec les deux noms féminins qui suivent. Georges Chastelain a recours ici à une construction en chiasme, *sont widiés* et *mises jus* encadrant deux couples de noms qui forment, de part et d’autre de la virgule, deux couples de quasi synonymes symétriques.
  - En 40.8, on comprend mal pourquoi la formule *impossible est* est placée entre des guillemets anglais. Le narrateur vient de s’interroger sur la manière dont deux cœurs enflés d’orgueil pourraient arriver tous deux à leurs fins sans s’affronter (40.8). Il faut lire ensuite : « *Certes, impossible est : l’ung pretend a ce meismes que l’autre...* ». La question posée contient une aporie, que la phrase suivante met en lumière (“cela est impossible”) avant de rendre compte des causes de cette impossibilité.
  - En 43.1, on corrigera « *...de quoy gens indiscrez et parciaux cuidroient faire difficiles argumens et de grant poix peu, toutesfois je le repute...* » en « *... poix, peu toutesfois je le repute* ». En effet, l’adverbe *peu* ne saurait guère porter que sur *repute* au sens de “toutefois, j’en fais peu de cas”.
  - 56.3<sup>59</sup> : le segment « *huy en vie, demain rien* » devrait être isolé, au moins entre virgules, voire même entre tirets, puisqu’il s’agit d’une glose incidente de la rafale d’expressions précédentes (« *serve condition passible, mortelle, variable...* »).

<sup>57</sup> « *le plorant et lamentant et neantmoins en l’acollant et le baisant : le mauvais sang...* ».

<sup>58</sup> En substance, “...mais difficile à obtenir et à conserver”, avec une coordination des noms *possés* et *atteinte* dans l’ordre inverse de la chronologie des procès qu’ils évoquent.

<sup>59</sup> « *Certes, car elle huy fait congnoistre et entendre sa povreté, sa miserable maniere, serve condition passible, mortelle, variable et muable incertaine de son tempz : huy en vie, demain rien subiecte a Fortune et a povre fin* ».

D'autres erreurs, relevant cette fois de la transcription, viennent gêner la lecture :

- En 1.20 le mot *laictre* (d'ailleurs absent du glossaire) ne fait pas sens ; il faut lire *l'aictre*, le mot *aictre* désignant ici, comme ce peut être le cas depuis le XII<sup>e</sup> siècle, le “porche d'entrée” du pavillon évoqué<sup>60</sup>. D'ailleurs le premier pan décrit de 1.13 à 1.19 a été désigné en 1.13 comme le pan « *qui faisoit l'entree de ce paveillon* ».
- En 7.4, corriger « *quant ensi solemnel* » en « *quant en si solemnel* ».
- 29.3 : corriger « *que l'aisne regneroit* » en « *que l'aisné r.* ».
- 29.10 : corriger « *ses mammelles qu'il avoit succie enfant* » en « *succié* ». En effet, si le participe passé s'accordait avec le COD – ce qui demeure facultatif à cette date –, il reliaierait alors le genre et le nombre de *mammelles*. S'il est au singulier, il semble plus simple de considérer qu'il ne s'accorde pas et demeure donc au singulier plutôt que d'envisager cette forme picarde de féminin singulier : *succie*.
- 31.13 : corriger *volente* en *volenté*.
- 34.18 : plus bénin, corriger « *commission, qui donnent* » en « *commission, qu'i donnent* », d'autant qu'une note critique évoque cette interprétation.
- 49.3 : on corrigera *reproevé* en *reproeuve*. En effet, la formule *estre de r.* signifie dans le présent contexte “être une source de reproche ou de réprobation” ; et il est plus naturel d'y voir pour noyau le nom *reproeuve* (“reproche”), attesté sous la plume de Chastelain par le FEW, que le participe passé *reprouvé* dont le sens – “méprisé, méprisable”, parfois substantivé au sens de “mauvais sujet”<sup>61</sup> – est ici mal adapté.

Au fil des pages, le lecteur en vient à douter de l'éditeur qui l'a précédé au point d'entreprendre des vérifications sur le manuscrit de Florence. Il peut alors constater que des erreurs trop nombreuses minent la fiabilité de la présente édition :

- *Nuisez vous* (3.8, fol. 516r) doit en fait être lu *Avisez vous* (“faites réflexion”<sup>62</sup>), ce qui fait de l'ensemble « *Avisez vous, moddiffiez vous et vous amesurez* » un triplet de synonymes plus satisfaisant pour le sens que la transcription erronée qui est proposée.

<sup>60</sup> FEW, t. XXV, p. 688, art. « *atrium* ».

<sup>61</sup> FEW, t. X, p. 277, art. « *reprobare* ».

<sup>62</sup> D'après FEW, t. XIV, p. 535, art. « *visus* », qui cite notamment Chastelain à l'appui de cet emploi pronominal du verbe.

- *divises* (3.17, fol. 517r) doit en fait être lu *diverses* ; les *-i-* sont certes pointés dans le manuscrit de Florence, mais c'est bien une abréviation *-er-* qui se trouve là, au-dessus des deux jambages du *-v-*.
- En 6.2 (fol. 520r), le *que* consécutif annoncé par le corrélatif *tellement* a été omis alors même qu'il est présent dans le manuscrit. Il faut donc lire dans l'édition « ...soit tellement deduit en eux par interiore euvre **que** nostre concepvoir... ». Une telle lacune ne saurait que nuire à la compréhension de la phrase.
- *propeté* (6.7, fol. 521r) doit en fait être lu *propriété*, mais l'éditrice n'a pas vu le *-i-* suscrit abrégant une portion du mot. Le comble est que *propeté*, qui figure au glossaire, n'y est pas signalé comme un hapax !
- En 10, il convient d'insérer une préposition *sur*, présente sur le manuscrit (fol. 523v), entre *Penetrant* et *les*.
- En 14.1, le chapitre s'ouvre non pas sur l'adverbe *Cy*, qui d'ailleurs ne fait pas vraiment sens, mais sur l'interrogatif *Quy* ; il aurait donc fallu comprendre l'ensemble de cette phrase comme une interrogation directe et la ponctuer en conséquence.
- *importune* (19.1, fol. 532v) n'est pas attesté en tant que substantif<sup>63</sup>. De fait, on lit sur le manuscrit *importance*, parfaitement adapté au contexte.
- En 23.6 se rencontre un chiffre romain qui ne laisse pas de surprendre : « Wj<sup>m</sup> » ; le manuscrit porte en ce point « lvi.<sup>M</sup> », chiffre qui concorde avec celui que développe le baron Kervyn de Lettenhove dans son édition<sup>64</sup>.
- En 25, « *Renovacion sur Isses doubttes* » doit être corrigé en « *Renovacion sur les premisses doubtés* ».
- En 27.16, on corrigera « *a foy, meismes* » en « *a soy meisme* ».
- 31.8 : corriger le barbarisme « *in cordibus corum* », introduit par l'éditrice, en « *in cordibus eorum* ».
- 31.12 : on lit sur le manuscrit non pas « *de nombre estat* », ce qui du reste n'aurait guère de sens, mais « *de moindre estat* ».
- 31.13 : corriger « *in manu dominu* » en « *in manu domini* » (sur le manuscrit, le terme est abrégé par les lettres *dni* surmontées d'un tilde).
- 40.1 : le manuscrit porte « *impossible que sans son moyen* », et non pas « *i. qu'a sans son m.* ».

<sup>63</sup> Or c'est en tant que tel qu'il apparaît au glossaire (p. 173).

<sup>64</sup> GEORGES CHASTELAIN, *Œuvres...*, p. 372.

<sup>65</sup> Ce second substantif, plus que problématique, ne figure d'ailleurs pas au glossaire.

- 43.13 : le manuscrit porte « *jamais on n'en venroit a fin* », et non pas « *j. on en venroit a f.* ».
- Le mot que T.V.H. édite *quy* (49.1, entre *prend* et *par luy*) correspond en fait à *huy*.
- 50.3 : le manuscrit de Florence porte non pas « *et raisons et droiteurs*<sup>65</sup> », mais « *et raisons et droitures* » ; le mot est, il est vrai, abrégé ; la place de l'abréviation *-ur-* (devant le *-e-*) n'en est pas moins claire.
- 52.2 : il faut lire non pas *procept*<sup>66</sup>, mais *precept*, au vu de l'abréviation qui figure sur le manuscrit de Florence.
- 55.6 : on lit non pas « *le fiere orgueilleux* », mais « *le fier o.* ».
- 55.8 : on lit non pas « *et don cremeur de Dieu* », mais « *et dont cremeur...* ».

La conséquence de toutes ces lectures malencontreuses, c'est que T.V.H. n'intervient pas assez souvent, ni toujours de la bonne manière, lorsqu'il faudrait corriger le texte. On proposera donc :

- l'aménagement d'une correction : en 1.23, il est juste de remarquer qu'une partie de la phrase, citée en note, est répétée. Toutefois il aurait fallu ôter un second segment de la même phrase qui, dans la foulée du précédent, est réitéré de manière superflue sans figurer dans les leçons rejetées : « *en la cause par quoy le plus grant se peut ployer envers son moindre* ».
- des corrections nécessaires :
  - En 4.12, il faut supprimer par rapport au manuscrit la négation *ne* entre *desormés* et *se* et lire « *Dont [...] ce que desormés se dira jusques sur la fin se fera par eux* », “donc, tout ce qui sera dit à partir de maintenant et jusqu'à la fin sera exprimé par leur intermédiaire”. La présence d'une négation au sens plein prive l'énoncé de tout sens, et aucun indice orientant vers une négation explétive ou semi-négative n'est présent dans le contexte ; il fallait donc se résoudre ici à corriger le manuscrit de Florence. D'ailleurs, cette version sans négation est celle qui semble avoir figuré dans le manuscrit de Tournai<sup>67</sup>.
  - En 12.1, on lit sur le manuscrit (fol. 526v) : « *comme j'ay dit que que tu es* »<sup>68</sup>. Il aurait fallu corriger la leçon du manuscrit en supprimant l'un de ces deux *que*, superflu.

<sup>66</sup> D'ailleurs, ce substantif serait un hapax ; c'est sans doute ce dont témoigne le fait qu'il est suivi, au glossaire, d'un point d'interrogation (p. 177).

<sup>67</sup> Voir GEORGES CHASTELAIN, *Œuvres...*, p. 355.

<sup>68</sup> Le premier des deux *que*, qui se trouve en fin de ligne, est abrégé de manière régulière par la lettre *q* surmontée d'un tilde.

- En 19.7, il aurait fallu corriger la leçon du manuscrit de Florence : « *je preuve et est la fin ou ce pretens que...* ». En effet, le démonstratif *ce*, de P3, ne saurait être le sujet d'une forme de P1 à désinence *-s*, *pretens*. Deux corrections s'offraient : l'une, *ex ingenio*, « *et est la fin ou ce pre-tent* », *ce* désignant alors le raisonnement qui est en train d'être énoncé ; l'autre, tirée du manuscrit de Tournai et qui semble donc préférable, « *et est la fin ou je pretens* »<sup>69</sup>.
- En 35.1, il eût fallu corriger « *dont l'ung ne l'autre oncques puis mot ne sonnerent, me se contournerent arriere* » en « *d. l'u. ne l'a. o. puis mot ne sonnerent, mes se c. a.* » en s'inspirant de la leçon fournie par le manuscrit de Tournai<sup>70</sup>.
- En 44.4, il aurait été bon de corriger « *Sattisfacion et toute loy d'equité et de justice* » en « *S. en toute loy d'e. et de j.* », en s'inspirant des témoignages concordants de l'édition du baron de Lettenhove<sup>71</sup> et du titre du chapitre 52. D'ailleurs, l'ensemble de l'expression – et non le seul mot *Sattisfacion* – méritait d'être éditée en italiques.
- En 52.5, l'adverbe de négation *non* est inutilement répété au recto et au verso du feuillet 577 : il aurait fallu proposer une correction éliminant l'une de ces deux formes.
- En 53.2, le verbe *enter* aurait sans doute dû être corrigé en *entrer*, sur le modèle du manuscrit de Tournai<sup>72</sup>. En effet, les diverses acceptions du verbe *enter* – parmi elles la glose de Frédéric Godefroy<sup>73</sup> que cite T.V.H. – ne conviennent guère au contexte ; et la graphie *enter* peut difficilement passer pour une forme dissimulée du verbe *entrer* dans la mesure où celle-ci n'est attestée ni dans le dictionnaire de Frédéric Godefroy, ni dans le FEW<sup>74</sup>, ni dans la *Base des lexiques du moyen français*<sup>75</sup>.
- En 59.2, il aurait fallu corriger *me tannance* en *més tannance* sur le modèle du manuscrit de Tournai<sup>76</sup>. En effet, *tannance* peut difficilement passer dans le présent contexte pour une forme de verbe pronominal,

<sup>69</sup> D'après GEORGES CHASTELAIN, *Œuvres...*, p. 368, qui porte en ce point « *et est la fin où je prétends* ».

<sup>70</sup> GEORGES CHASTELAIN, *Œuvres...*, p. 395.

<sup>71</sup> GEORGES CHASTELAIN, *Œuvres...*, p. 403.

<sup>72</sup> GEORGES CHASTELAIN, *Œuvres...*, p. 409.

<sup>73</sup> T. III, p. 259, art. « *enter* ».

<sup>74</sup> T. IV, pp. 773-778, art. « *intrare* ».

<sup>75</sup> Voir l'adresse à la note 19 (consultation de novembre 2007).

<sup>76</sup> GEORGES CHASTELAIN, *Œuvres...*, p. 417.

comme le suggère le glossaire : le verbe *tannanc(i)er* est absent de toutes les ressources lexicographiques consultées, et notamment du FEW<sup>77</sup>. D'autre part un tel verbe, ici, ne ferait pas sens. Une fois le texte corrigé, on peut interpréter *tannance* comme un nom signifiant "fatigue", et l'ensemble de la proposition devient lisible : "mais la lassitude d'écrire, ou peut-être la peine de mon esprit fort ennuyé, m'en dissuade quelque peu".

Le défaut de fiabilité qui caractérise l'établissement du texte a des répercussions fâcheuses sur la qualité du glossaire. On déplorera d'abord que les critères de sélection des mots pris en compte ne soient à aucun moment définis. Ensuite, si ce glossaire semble se proposer de manière attendue d'élucider les principales difficultés de sens que pose le lexique, les éclairages qu'il fournit ne sont ni limpides ni imparables. Outre qu'il ne tente guère de rendre compte de la rareté des mots employés par George Chastelain, ou de la part de néologismes que l'on compte parmi ses vocables les plus alambiqués<sup>78</sup>, il n'est pas exempt de défauts plus flagrants :

– La lemmatisation est effectuée avec un empirisme – les critères de lemmatisation ne sont jamais exposés – qui, en pratique, est au moins désinvolte, voire tend à l'anarchie. Ainsi la plupart des entrées du glossaire rétablissent-elles de manière consensuelle une forme de singulier, et le cas échéant de cas régime, pour les formes nominales ; de masculin pour les adjectifs ; enfin d'infinitif pour les verbes. Toutefois ce principe n'est pas toujours respecté. Ainsi le nom *degouttement* est-il cité au pluriel (*degouttemens*) alors même qu'il est glosé comme un singulier ; de même pour le nom *expediens*. Quant au substantif *jongl(e)eur*, il est lemmatisé sous sa forme de cas sujet : *jenglere*. Certains adjectifs sont lemmatisés sous une forme de féminin : *tierce* (et non *tiers*), *serie* (et non *seri*). Ces écarts ne semblent pas dictés par la volonté constante de respecter les graphies du manuscrit. Il arrive en effet qu'une graphie soit rejetée comme entrée

<sup>77</sup> T. XIII, p. 83, art. « \*tanno- ».

<sup>78</sup> Ainsi le mot *languison* est-il glosé de manière juste, mais il serait utile de noter que, d'après le FEW, son premier emploi se trouve justement sous la plume de George Chastelain (FEW, t. V, p. 162, art. « *languere* »). – Mieux, pour *assentacion* (6), l'occurrence du *Livre de Paix* permet d'avancer d'un demi-siècle la date d'apparition du terme que fournit la refonte récente du FEW (t. XXV, p. 521, art. « *assentatio* ») ; en outre son acception, justement élucidée par T.V.H. (p. 164), diffère de celle que propose le FEW ("flagornerie").

principale alors même qu'elle semble la seule à figurer dans le texte (du moins est-ce la seule à être mentionnée au glossaire). Ainsi en est-il pour le verbe *delittier*, lemmatisé sous la forme qui précède alors même que la seule forme à laquelle le glossaire renvoie est *se delitte*.

– Quelles que soient les raisons pour lesquelles la lemmatisation ne répond pas à des critères tant soit peu systématiques, cette négligence a des inconvénients plus sérieux que de donner une simple impression de négligence. C'est ainsi qu'un seul et même vocable peut apparaître sous deux entrées différentes. Tel est notamment le cas pour le substantif *mot*, auquel correspondent deux lemmes, un singulier (*mot*) et un pluriel (*mos*). De même le nom *travail* apparaît-il sous deux entrées distinctes : *traveil* et *travaulx*. De manière analogue, le masculin et le féminin de l'adjectif *wit* (*wit* et *wide*) donnent lieu à deux articles distincts. Il est vrai, toutefois, que l'opération de lemmatisation n'est pas seule en cause dans ce phénomène d'écartèlement d'un même signifiant entre deux articles qui devraient être fusionnés : il en va de même des deux entrées *entendement* qui, quoique renvoyant à des sens différents, devraient être associées. Il en va de même pour les deux articles consacrés à différentes constructions du verbe *attendre* ; ou aux deux entrées qui correspondent au nom *recoeuivre*.

– L'opération de lemmatisation dévoile parfois des ignorances regrettables de la morphologie du moyen français. • Ainsi la forme *faintiches* (3.17) est-elle rapportée de manière fautive à l'adjectif *faintif* ; si c'était bien au féminin de cet adjectif qu'on avait affaire, on rencontrerait dans *Le Livre de Paix* une graphie *faintives*. Sous la plume de Georges Chastelain, il s'agit en fait de la forme septentrionale d'un substantif féminin lemmatisé dans les dictionnaires sous sa graphie *faintise*, et qui signifie "ruse, tromperie" ou "mensonge"<sup>79</sup>. • La forme *demainer*, infinitif extrapolé à partir du présent *demaine* qui figure dans le texte, est absente du FEW aussi bien que de la base textuelle Frantexte pour le moyen français<sup>80</sup> ; c'est que *demaine* se rattache de fait à un infinitif *demener*.

– Lorsque les dictionnaires, pour un même lemme, fournissent plusieurs sens possibles, l'éditrice a tendance à ne pas s'engager et à juxtaposer, pour

<sup>79</sup> FEW, t. III, p. 553, art. « *fingerere* ».

<sup>80</sup> FEW, t. VI, p. 105, art. « *minare* » ; pour la *Base des lexiques du moyen français*, voir l'adresse du site à la n. 19 (interrogation du 13 novembre 2007 ; la graphie *demeiner* n'y est pas davantage attestée pour l'infinitif).



éclairer le sens contextuel d'une unique occurrence, diverses propositions – voire même des gloses contradictoires. Voir par exemple les gloses des mots *escrier* (dont la seule occurrence est glosée par « prononcer, faire entendre, crier »), *estor* (une seule occurrence, glosée par « ornement, garniture ; sens moral »), *fondation* (une seule occurrence, glosée par « fondement ; revenu »). Cette liste est loin d'être exhaustive<sup>81</sup>.

– Trop d'expressions sont citées sans être glosées, par exemple : • *donner ascout a qqch* (et non « à *qqn* » comme il apparaît dans le glossaire) signifie d'après le contexte, “accorder de l'attention à qqch”<sup>82</sup> ; • *tenir sorte avecques qqn*, “cohabiter avec quelqu'un, voisiner avec quelqu'un”<sup>83</sup>.

– Lorsqu'une glose unique est fournie, elle n'est pas toujours adéquate. On corrigera donc les explications proposées :

- pour l'expression suivante : en **20.2** comme en **31.7**, l'expression *posé que* n'exprime pas vraiment la concession et n'a donc pas le sens qui est proposé au glossaire (“quoique”) ; dans les deux cas elle signifie, comme le propose Godefroy, “étant admis en principe que”, ou éventuellement “à supposer que”.
- pour les mots suivants : • *adjoindre* (pour ce verbe, l'éditrice cite telle quelle la glose notamment proposée dans le FEW, “se joindre, s'unir”<sup>84</sup> ; or si une telle explication est adéquate lorsque la construction de ce verbe est *soi a. a qqn*, elle ne l'est guère ici pour *soi a. a qqch*. Il faut donc comprendre, dans le contexte, “souscrire à, adhérer à l'idée que” même si une telle acception, quoique proche de celle qui est mentionnée dans les ressources lexicographiques, n'est pour l'instant réperto-

<sup>81</sup> Voir aussi les gloses qui éclairent les mots *entreporter*, *estre* (nom), *fiablement*, *fourfaire*, *grifté*, *individu*, *main a main*, *mutable*, *nonne*, *parfait*, *pute*, *ray*, *se recouvrer*, *refectionner*, *supplouement*, *turbation*, etc.

<sup>82</sup> Il est vrai que cette expression n'est attestée ni dans le dictionnaire de G. Di Stefano, ni dans la refonte du FEW ; toutefois ce dernier ouvrage comporte des expressions proches (*faire ascoult* ou *requerir ascoult*) qui aident à cerner le sens de la locution employée ici par Chastelain (FEW, t. XXV, p. 1047, art. « *auscultare* »).

<sup>83</sup> Cette expression est absente du *Dictionnaire des locutions* de Giuseppe Di Stefano ; absente aussi du FEW (t. XII, pp. 119-125, art. « *sors* »), qui glose pourtant beaucoup de formules connexes. Toutefois l'acception de “société, compagnie”, proposée par le dictionnaire de Frédéric Godefroy, jointe au contexte, permet d'en déceler le sens.

<sup>84</sup> FEW, t. XXIV, pp. 159-160, art. « *adjungere* ».

riée nulle part) ; • *ampliation* (la glose qui est proposée pour ce nom est par trop concrète au vu du contexte ; il signifie en **18** “prolongement, extension” ; à moins qu’il ne faille le gloser ici par “action de compléter (un acte), d’y ajouter qqch” d’après l’explication proposée par Edmonde Papin dans la *Base des lexiques du moyen français*<sup>85</sup> ; • *assiete*, en **26.7**, signifie plutôt “position” (par affaiblissement du sens de “position topographique (d’une ville ou d’une maison)” attesté par le FEW depuis le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>86</sup>), que “taille, forme” ; • *congreee*, en **31.10**, apparaît au sein d’un couple de synonymes qui l’associe à *concheute* ; il semble donc plus probable que ce participe signifie là “conçue, créée”<sup>87</sup> ; • l’adjectif *individu*, dans sa seule occurrence, signifie “qui ne concerne qu’un être formant une unité distincte”<sup>88</sup> ; • le nom *inva-seur* signifie plus “assaillant” qu’“envahisseur” ; • l’adverbe *oblique-ment* ne saurait guère signifier, en **60**, “de manière hypocrite”<sup>89</sup>, et il semble plus adéquat de le comprendre comme “d’une manière hostile”<sup>90</sup> ; • le nom *paintures* (**56.4**) n’a pas vraiment le sens de “désir ardent” ; il est vrai que celui-ci est attesté dans le Godefroy comme dans le FEW<sup>91</sup> ; mais le contexte semble plutôt suggérer ici un emploi imagé dans lequel l’expression *paintures de conscience*, formant un couple de synonymes avec *remors*, renverrait à l’“aiguillon de la conscience”, c’est-à-dire aux “tourments ou aux souffrances par lesquels la conscience rappelle à l’ordre le pécheur” ; • le mot *repinces* est

<sup>85</sup> Première proposition d’après FEW, t. XXV, p. 486, art. « *ampliatio* ». Pour la *Base des lexiques du moyen français*, voir l’adresse citée à la note 19 (base consultée en novembre 2007).

<sup>86</sup> FEW, t. XI, p. 401, art. « *sedere* ».

<sup>87</sup> Il est vrai que le dictionnaire de Frédéric Godefroy cite un exemple du verbe *congreer* au sens de « plaire » ; toutefois il renvoie aussi, pour la graphie *congreer*, au lemme *concreer*, dont le sens convient mieux dans le présent contexte.

<sup>88</sup> DEAF, t. [III] : « [lettre] I », col. 215.

<sup>89</sup> Il est vrai qu’une telle glose figure dans le FEW (t. VII, p. 270, art. « *obliquus* »). Mais, outre qu’elle n’y est attestée qu’à des dates postérieures à la rédaction du *Livre de Paix*, cette explication est inadéquate au présent contexte : on voit mal pourquoi les attaques qu’anticipe le narrateur seraient “hypocrites” ou “indirectes” !

<sup>90</sup> Outre qu’une telle acception correspond à l’une des gloses fournies par Hiltrud Gerner pour un texte didactique de la fin du Moyen Âge (voir la *Base des lexiques du moyen français*, consultation de novembre 2007), elle s’accorde avec l’un des sens de l’adjectif *oblique* qui est fourni par le FEW (voir l’article cité à la note précédente) : “hostile”, d’où “malveillant”.

<sup>91</sup> FEW, t. IX, p. 596, art. « *punctura* ».

sans doute une entrée fantôme dans le dictionnaire de Frédéric Godefroy ; or T.V.H. reprend servilement la glose de ce dictionnaire<sup>92</sup>. Il est vrai que ce substantif est, dans le texte, coordonné à *retrenchemens* ; toutefois il ne semble pas que les deux forment un couple de synonymes interchangeables, et il semble plus pertinent de considérer *repinces*, qui figurait aussi dans le manuscrit de Tournai, quoique sous une forme plus ouvertement picardisante (*repinches*), comme une graphie régionale de *reprise* ou *reprinse*, mot qui serait bien adapté au contexte au sens de “reproche, réprimande”<sup>93</sup>.

D’ailleurs, lorsqu’un mot appartient à une expression lexicalisée, il est trop souvent traité comme s’il apparaissait dans un emploi autonome, même lorsque l’éditrice semble avoir repéré l’éventuelle locution. Ainsi en va-t-il pour la locution *faire adresse*, qu’il aurait fallu gloser, d’après Giuseppe Di Stefano, par “donner satisfaction”<sup>94</sup>.

– Le glossaire comporte des mots fantômes : • *dencoste*, qu’il aurait fallu lire *d’encoste*, et donc lemmatiser sous *encoste* • *esse* : ce mot, tantôt présenté comme un nom signifiant “application, disposition”, tantôt comme un infinitif signifiant “être” (sans doute sur le modèle du latin classique !) correspond manifestement, pour toutes les occurrences citées, à une forme écrasée d’*est ce*.

– À l’inverse, certains mots que l’on serait en droit d’attendre au glossaire en sont absents : • *adjunction* (53.5), “union, alliance”<sup>95</sup> ; • *majorité* (42.7, 42.11, 43.1...), “supériorité ou suprématie”<sup>96</sup> et *minorité* (42.7, 43.1...), sans doute “infériorité ou soumission” au vu du contexte, mais il s’agit d’un néologisme de sens sous la plume de Chastelain puisque cette acception n’est attestée ni dans le Godefroy, ni dans le FEW<sup>97</sup>, ni dans la *Base des lexiques du moyen français*<sup>98</sup> ;

<sup>92</sup> Il n’est illustré dans ce dictionnaire que par un exemple, tiré de l’édition du *Livre de paix* par Kervyn de Lettenhove. Frédéric Godefroy cite la graphie qui y figure (*repinche*), mais lemmatise le mot sous l’entrée « *repince* », qu’il glose par “action de détacher, de retrancher” (t. VII, p. 56). Par ailleurs, le signifiant *repince* ou *reprinche* est ignoré aussi bien du FEW que de la *Base des lexiques du moyen français* (consultation de novembre 2007).

<sup>93</sup> Voir GEORGES CHASTELAIN, *Œuvres...*, p. 400 et FEW, t. X, p. 273, art. « *reprehendere* ».

<sup>94</sup> G. DI STEFANO, *Dictionnaire des locutions...*, p. 6.

<sup>95</sup> FEW, t. XXIV, p. 159, art. « *adjunctio* ».

<sup>96</sup> FEW, t. VI, p. 59, art. « *maior* ».

<sup>97</sup> FEW, t. VI, p. 125, art. « *minor* ».

<sup>98</sup> Voir la note 19 (interrogation de novembre 2007).

• *modifier* (3.8), en emploi pronominal au sens de “s’amender”<sup>99</sup> ; • *passible* (56.3), “périssable”<sup>100</sup> ; • *precogiter qqch* (20.2), “méditer sur qqch”<sup>101</sup> ; • *poin- tures* (30.4), autre graphie de *painture* (voir *supra* p. 15\*\*), “blessure” ; • *second* (3.13), “favorable”<sup>102</sup>.

– Quelques articles semblent inutiles. Pour certains, leur contenu mérite plu- tôt une description grammaticale qu’une glose lexicographique ; tel est notam- ment le cas des deux comparatifs synthétiques *greigneur* et *joveneur* ; tel est aus- si le cas de l’emploi adverbial de l’adjectif *dur*, qui n’est pas un fait de langue, mais un fait de discours, autorisé encore par la souplesse syntaxique du moyen français<sup>103</sup>. Tel est enfin le cas du verbe *soi entresecourir* : outre qu’il est mal glo- sé – il ne saurait guère, dans le contexte, signifier autre chose que “se prêter secours mutuellement, s’assister mutuellement” –, son explication relève plutôt de la syntaxe et des différentes manières qu’a le moyen français d’exprimer la réciprocité que de l’étude du lexique.

– Quelques détails enfin :

- des références d’occurrences manquantes : pour *attendre* en emploi pro- nominal, ajouter 3.2 ; pour *mesus*, ajouter 1.32 ; pour *mittiguer*, ajouter l’occurrence de 51.2 ; pour *princial*, celle de 3.7 ; pour *souverainement*, celle de 1.1.
- des références d’occurrences à corriger : 3.19 en 3.18 pour *improperie* ; 27.17 en 27.11 pour *indole*.
- des gloses exprimées sous forme de barbarismes : “s’entrefrapper” à l’article *entreferir* ; “laidir” à l’article *enviellier* (qu’il faut d’ailleurs corriger en *enviellir*).
- On s’étonne qu’un glossaire consacré à la langue du xv<sup>e</sup> siècle, époque où les graphies sont encore éminemment fluctuantes, ne ménage pas, dans ses articles, la place de citer les variantes graphiques. Ainsi le ter-

<sup>99</sup> Ce sens, et d’ailleurs cette construction pronominale, ne sont pas attestés dans les dictionnaires usuels ; toutefois la présence de ce verbe au sein d’un triplet de quasi synonymes (voir *supra* p. 84) éclaire au moins partiellement son sens.

<sup>100</sup> FEW, t. VII, p. 730, art. « *passibilis* ».

<sup>101</sup> FEW, t. II, p. 841, art. « *cogitare* », sous la graphie *percogiter*.

<sup>102</sup> On comprend « *et qui jamais ne vous retournera second* » comme “et qui jamais ne se montre- ra à nouveau favorable à votre égard” (d’après FEW, t. XI, p. 384, art. « *secundus* »).

<sup>103</sup> Claude BURIDANT, *Grammaire nouvelle de l’ancien français*, Paris, SEDES, 2000, p. 208, §168.

me *ammiracion* n'est-il cité que d'après cette graphie alors qu'on le rencontre aussi noté *amiracion* (1.1).

Les qualités de l'introduction littéraire ne compensent pas les défauts du travail philologique. Il est vrai qu'une telle étude ne saurait, dans un volume d'édition, prendre les proportions d'un commentaire développé ; mais on ne peut qu'être déçu par les analyses que propose ici T.V.H.

Certes, dans le pan qui précède l'étude de la langue et qui rappelle les événements historiques auxquels répond l'écriture du texte (pp. 15-17), l'essentiel est dit sur la paix de Péronne et les données fournies sont appuyées sur des références bibliographiques incontestables. Mais la « présentation thématique de l'œuvre... » (pp. 27-61) est extrêmement décevante. Celle-ci, qui glose dans l'ordre du texte chacune de ses principales parties, se limite pour l'essentiel – et surtout dans ses ultimes développements – à un résumé linéaire du contenu du *Livre de Paix* (pp. 32-61, part. pp. 50-61) ; il est vrai que cette analyse est un moment attendu de toute introduction, mais elle laisse le lecteur sur sa faim. Quelques éléments plus synthétiques précèdent bien ce condensé (pp. 27-32), mais ils ne permettent pas vraiment de comprendre la portée de l'œuvre évoquée, ni de mesurer son originalité au sein du genre allégorique ou au sein des œuvres de Chastelain<sup>104</sup>, alors même que la comparaison entre ce texte et d'autres productions du même auteur apparaît spontanément comme une piste stimulante. En effet, si l'on peut comprendre que l'éditrice ne se soit pas lancée dans une étude globale des textes allégoriques de George Chastelain – déjà largement amorcée ailleurs<sup>105</sup> –, l'absence de toute mention autre qu'allusive à *La Paix de Péronne*, texte rédigé par la même plume dans le même contexte historique, semble décevante<sup>106</sup>. Ce silence est d'autant plus incompréhensible que ces deux productions sont complémentaires : le *Livre de Paix*, ouvrage de réflexion personnelle, constitue l'envers d'une pièce officielle que Chastelain a rédigée « prisonnier de son statut d'encomiaste »<sup>107</sup>.

<sup>104</sup> Quelques autres œuvres du même auteur se voient parfois citées : le *Temple de Bocace* (p. 27, n. 16) ; la *Dépréciation pour Messire Pierre de Brezé* (p. 28, n. 17). Encore les allusions qui y sont faites sont-elles aussi brèves que superficielles.

<sup>105</sup> Voir notamment DOUDET, *Poétique...*, pp. 626-657.

<sup>106</sup> Cette pièce de théâtre fait l'objet d'une simple citation en fin d'introduction, p. 17.

<sup>107</sup> DOUDET, *Poétique...*, pp. 200, 639 et 689. Voir aussi *ibid.*, p. 768 : « *Le Livre de Paix* peut être considéré comme une relecture de la *Paix de Péronne* ». Sur la complémentarité du *Livre de Paix*, « vraisemblablement voué à une diffusion restreinte » et de la *Paix de Péronne*, qualifiée par Claude

Dans le détail, cette étude préalable n'est pas toujours claire<sup>108</sup>, élégante<sup>109</sup>, ni rigoureuse<sup>110</sup>. Notamment, elle ne démêle pas assez les implications des deux procédés – tous deux traditionnels, comme le signale à juste titre la commentatrice (p. 29) – qui, tout en intervenant sur des plans différents, modèlent le texte, à savoir l'allégorie et le songe : est-ce vraiment le songe qui « facilite *de facto* une élucidation du jeu des constructions allégoriques » (p. 30) ? Rien n'est moins sûr : l'éveil d'un rêveur, même après un rêve allégorique, n'est pas toujours suivi d'une élucidation systématique du cryptage allégorique qui a prévalu dans le récit onirique<sup>111</sup> ; à l'inverse, cette élucidation peut fort bien se faire sans recours au motif du rêve<sup>112</sup>.

---

Thiry de « texte public », voir aussi Cl. Thiry, « Un panégyrique pessimiste : La *Paix de Péronne* de Georges Chastellain », *Marche romane*, 76 (1976), pp. 31-53, à la p. 36 – T.V.H. cite cet article dans sa bibliographie, mais n'en fait pas usage pour prolonger les analyses de Claude Thiry. Or ce dernier a montré que, si les moyens d'expressions employés sont différents dans les deux textes, George Chastelain n'a pas hésité à « dire ses craintes en public » même dans une pièce de commande, fût-ce en recourant « à la suggestion et à l'allusion plutôt qu'à l'assertion » (*ibid.*, p. 52).

<sup>108</sup> À quoi se rattachent les mots « et de l'intérêt » au bas de la p. 27 (« le lien est dès lors établi avec la justification personnelle de l'acte d'écriture **et de l'intérêt** ») ? On a du mal à interpréter, au sein de la note 19 (p. 29), l'expression *les caractérisations*. Quel sens faut-il donner au verbe *cloner* (p. 30, l. 6) ? À quoi renvoie le mot *contact* (p. 31, l. 15) ? Quel est le sens du mot *concordance* à l'avant-dernière ligne de la p. 33 ?

<sup>109</sup> « cependant il serait incongru de considérer exclusivement l'utilisation du songe comme une manœuvre ultraprotectrice de certains auteurs » (p. 29) ; « À ce sujet, il est à noter l'importance considérable que recouvre le mot *mystère* dans toute l'œuvre de Chastelain ; le substantif établit une distanciation entre le sujet et le narrateur, et entoure également l'ensemble d'une espèce d'aura divine » (pp. 30-31) ; « De fait, dans son *Livre de Paix*, il parvient à condenser le principe dans sa volonté définitoire de paix » (p. 32) ; « L'ouvrage ainsi campé permet à l'auteur d'instaurer une distance entre la réalité et sa vision de la réalité telle qu'il l'exposera par la suite... bien que le recours à l'élément "architectonique" [pourquoi des guillemets ?] de la tente vise plutôt à renouer avec la réalité des pourparlers » (p. 33) ; « ...les différentes parois mettent en scène les protagonistes, par le biais de leur double allégorico-emblématique, de la manifestation historique des pourparlers de paix de Péronne » (p. 36) ; etc.

<sup>110</sup> À quel ouvrage de Pierre-Yves Badel est-il fait référence en haut de la p. 28 ? À quels textes précis renvoie l'allusion aux nombreux songes dans lesquels « un ermite ou un sage donnait l'explication de la vision » (p. 31) ; et d'ailleurs quelle est l'utilité, dans le raisonnement suivi, de ce rapprochement ? Quelles sont ces œuvres, apparemment méprisables, qui situent le personnage de Paix au sein d'un environnement qui « peut apparaître comme un charmant repère pacifique » (p. 32) ? Il serait bon de préciser quelles sont ces « constructions allégoriques » présentant des motifs sur lesquels leurs dénominations sont inscrites (p. 36).

<sup>111</sup> Voir notamment le cas du *Roman de la Rose*.

<sup>112</sup> Dans le *Pèlerinage de vie humaine* de Guillaume de Digulleville par exemple, le réveil du

En outre l'étude liminaire du *Livre de Paix* comporte quelques considérations qui nous ont laissée sceptique.

- Le procédé encadrant du songe allégorique est supposé dicté par la prudence. Ainsi le recours à la fiction onirique permettrait-il à l'auteur de ne pas prendre part au débat « si ce n'est pas l'intermédiaire du rôle, en apparence passif, d'*Acteur* » (p. 29). Or on se demande qui une telle fiction pourrait tromper : l'ensemble du texte est signé de l'« *umble George* » (p. 149) et le narrateur, fût-ce sous des formes complexes<sup>113</sup>, y est omniprésent. D'ailleurs l'éditrice montre elle-même que ce songe n'est pas totalement inclusif, puisqu'il s'achève avant la longue exégèse qui sert de quatrième et ultime partie à l'ouvrage (p. 30). Dans ce dernier pan du texte, l'auteur s'engage suffisamment, dévoilant ses opinions et son peu d'optimisme, pour que l'hypothèse d'un songe destiné à protéger l'auteur tombe d'elle-même.
- George Chastelain est censé, avec d'autres « auteurs de songes politiques » (p. 30) – qui ne sont jamais cités<sup>114</sup> –, avoir sorti « le songe [...] de sa sphère courtoise », apparemment perçue comme futile, pour lui permettre de rejoindre « ses origines illustres et divines » (p. 30) ; on se demande quels récits allégoriques sont censés avoir « galvaudé » ainsi (p. 30) la noblesse originelle du songe allégorique<sup>115</sup>. Si c'est le *Roman de la Rose* qui est visé, c'est bien méconnaître ses ambitions qui, pour être moins franchement politiques que celles de Chastelain, n'en sont pas moins élevées !
- La commentatrice, qui note justement l'originalité du débat opposant *Entendement pénétrant* et *Sens superficiel* par rapport aux « débats de l'âme et du corps, de l'œil et de la bouche, etc. » (pp. 45-46), attribue ensuite cette originalité au fait qu'il s'agit de « deux êtres physiquement présents et tangibles ». Or cette dimension concrète ne semble pas véritablement singulière dans un ouvrage allégorique : la personnification conventionnelle des

---

rêve précède de près le dénouement du texte ; mais le décryptage de l'allégorie se fait souvent au sein même du rêve fictif, au fur et à mesure que se déploie le récit du songe à teneur allégorique.

<sup>113</sup> Estelle Doudet parle, à cet égard, de « mises en scène "gigognes" de la voix narrative » (DOUDET, *Poétique...*, p. 432).

<sup>114</sup> On comprend à demi-mot, il est vrai, qu'il s'agit sans doute des auteurs pris en compte par Christiane Marchello-Nizia dans l'article cité à la n. 18, p. 29 ; mais il ne serait pas inutile de le dire et d'en fournir quelques exemples.

<sup>115</sup> Cette idée, qui surprend à l'orée de l'étude, semble être reprise ensuite dans la partie qui s'apparente à un résumé détaillé de l'œuvre ; T.V.H. évoque notamment le motif du pavillon comme un élément qui « empêche de reléguer [*Le Livre de paix*] dans la masse de ces songes peu utiles pour la chose publique » (p. 33).

entités abstraites y exige que l'âme, au même titre que le corps, devienne un « être physiquement présent » ; ou du moins qu'elle se voie dotée d'une dimension matérielle.

- En outre T.V.H. présente comme une nouveauté, chez Chastelain, la scission de l'esprit du narrateur en deux entités distinctes : celle-ci constituerait une innovation par rapport à l'antagonisme qui oppose ailleurs le corps et l'âme. Mais le débat ici mis en scène par l'indiciaire de Bourgogne n'est-il pas le tardif avatar d'un autre motif allégorique encore plus ancien – il trouve son origine chez Prudence – et tout aussi répandu : celui de la psychomachie ? Il est vrai que l'on ne retrouve dans le *Livre de Paix* ni les armées fournies de Vices et de Vertus qui peuplaient volontiers, depuis Prudence<sup>116</sup>, les versions antérieures de la psychomachie latine ou romane<sup>117</sup>, ni le souffle épique qui les caractérisait<sup>118</sup>. Plutôt qu'à une bataille collective, on assiste chez George Chastelain à une joute oratoire entre deux allégories qui, comme l'a bien montré Estelle Doudet, échappent à tout manichéisme quoique leur dénomination les hiérarchise<sup>119</sup>. Bref, si innovation il y a, c'est par rapport à ce schéma ancien de la psychomachie, modèle déjà évoqué par la bibliographie récente traitant de Chastelain.
- Il faut enfin préciser que, contrairement à ce qu'écrit T.V.H., la « dualité » qui oppose Sens superficiel et Entendement pénétrant n'est pas seulement « rhétorique » ; et que leurs désaccords ne concrétisent pas nécessairement les divergences qui séparent des « crédules » que Chastelain inciterait à la méfiance, et des « sceptiques » auxquels il s'identifierait (p. 46). Le narrateur n'a-t-il pas eu plutôt l'ambition de figurer, par cette psychomachie, les tensions qui habitent sa propre intériorité – et qu'il suppose dans l'âme de

<sup>116</sup> Sur les sept combats qui, chez Prudence, opposent les principaux vices aux principales vertus, et sur les « personnifications secondaires » qui s'ajoutent aux principaux protagonistes, voir Marc-René JUNG, *Études sur le poème allégorique en France au Moyen Âge*, Berne, Francke, 1971 (Romanica Helvetica 82), pp. 27-28.

<sup>117</sup> Parmi les œuvres allégoriques médiévales qui « se place[nt] dans la tradition de la *Psychomachie* » de Prudence, Marc-René Jung cite notamment le *Tournoiement Antechrist* de Huon de Méry (JUNG, *Études sur le poème allégorique...*, p. 269) ; or « la prolifération des personnages [y] est remarquable » (HUON DE MÉRY, *Le Tournoi de l'Antéchrist*, éd. Georg WIMMER, trad. Stéphanie ORGEUR, Orléans, Paradigme, 1995 (Textes du Moyen Âge), p. 23).

<sup>118</sup> Sur le souffle épique de la *Psychomachie* de Prudence et sur ses émules, voir JUNG, *Études sur le poème allégorique...*, p. 31 : « [p]endant un millénaire, la *Psychomachie* a fourni le modèle d'une lutte épique entre les forces du bien et du mal ».

<sup>119</sup> DOUDET, *Poétique...*, p. 778.



ses lecteurs, ou qu'il cherche à y susciter ? Le narrateur serait ravi de donner raison à son intuition immédiate, qui le pousse à épouser un optimisme naïf ; toutefois une réflexion plus profonde l'incite à davantage de prudence. Par la mise en scène de ses débats intérieurs, il semble que l'auteur veuille surtout exposer ses affres ; et sans doute aussi les faire partager.

On regrettera enfin que l'apport intéressant des notes critiques, qui remontent souvent de manière fine à l'intertexte sur lequel s'est appuyé Chastelain, ne soit guère exploité dans l'introduction : il n'y est pas question des sources qui ont été majoritairement retenues, ni du traitement dont elles font l'objet, alors même que le travail de repérage avait manifestement été mené à bien.

On notera pour finir quelques erreurs minimales ou matérielles qui, sans être graves, sont assez nombreuses pour conforter l'impression défavorable de négligence qui se dégage de cette édition :

- p. 11, l. 3-4, corriger « Bien qu'... devrait être... » en « Bien qu'... doive être... » ;
- p. 13, la phrase décrivant l'enluminure du fol. 562v se trouve scindée entre la fin du paragraphe précédent (« L'Acteur assis seul »), où elle est malvenue, et celui qui suit la référence appropriée ;
- p. 137, note p, on lit « Répétition du segment *sur toutes les aultres* » ; mais c'est « *de toutes les aultres* » qui est réitéré dans le texte ;
- p. 159 : corriger « 39.6 » en « 40.6 » ; p. 160, « 52.9 » et « 52.10 » en « 53.9 » et « 53.10 » ; p. 160, « 53.2 » en « 54.2 ».

Assurément la présente édition du *Livre de Paix* est plus moderne que celle du baron Kervyn de Lettenhove : son auteur, qui s'astreint à fournir les apparats critiques désormais attendus, a mis à profit une documentation et des méthodes dont nos lointains prédécesseurs ne pouvaient de fait pas bénéficier. Il ne s'agit pas pour autant de l'édition définitive que l'on serait en droit d'attendre au vu de l'objectif circonscrit que se fixait T.V.H. : il est vrai que la lettre du texte n'est pas toujours commode, mais ce traité est bref, il a été peu copié, et le récent article que S. Bliggenstorfer a consacré au *codex* de Florence défrichait largement la besogne. Or le résultat produit par T.V.H. donne l'impression d'un travail hâtif, parfois même désinvolte<sup>120</sup>. Il faudra, c'est certain, reprendre ce travail en le reli-

<sup>120</sup> Quoique nous renoncions à faire l'inventaire des défauts purement formels parce qu'une telle besogne, ingrate, ne serait guère utile au lecteur, nous avons été arrêtée par des coquilles et autres impropriétés d'expression qui, trop abondantes, ne laissent pas de surprendre dans une collection aussi réputée que celle des « Classiques français du Moyen Âge ». Voir notamment *mat* pour *mât* (pp. 31, 33), *barrées* pour *barrés* (p. 63), *Hughet* pour *Huguet* (p. 65), etc.

sant de près et en menant à bien la mission d'un éditeur de texte digne de ce nom : comprendre chaque mot de l'original et fournir à ses lecteurs le fruit d'une rumination préalable exhaustive, documentée, et donc assurée.

Géraldine VEYSSEYRE  
Université de Paris IV-Sorbonne

***La Bible d'Acre. Genèse et Exode, Edition critique d'après les manuscrits BNF nouv. acq. fr. 1404 et Arsenal 5211 par Pierre NOBEL, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006 (Littéraires), CIII + 263 pp.***

Signalée dès 1884 par Samuel Berger, *la Bible d'Acre* a attiré certes l'attention de philologues comme Paul Meyer et d'historiens de l'art comme Hugo Buchthal et Jaroslav Folda, mais elle n'a jamais fait l'objet d'une édition critique. On doit savoir gré à Pierre Nobel d'avoir commencé la tâche avec les deux premiers livres de l'Ancien Testament. Son travail est soigné et se lit avec confiance. L'Introduction décrit d'abord les manuscrits [XVII-XXIV]; les deux témoins utilisés pour la présente publication sont les suivants: A = Arsenal 5211, provenant de Saint-Jean-d'Acre et daté de 1250-1254 et N = BNF n.a.fr. 1404, originaire du même endroit et daté de 1280-1281. Après une comparaison détaillée, Pierre Nobel choisit le ms. N comme base de son édition [XXV-XXX; LXI-LXVI] tout en soulignant des éléments anglo-normands que l'auteur de *la Bible d'Acre* a gardés de traductions antérieures [XXXI-XXXVI]. Après avoir examiné les gloses marginales [XXXVII-XLIX] reproduites dans l'édition grâce à une disposition ingénieuse, la capitulation [LI-LIX], la technique de la traduction [LXVII-LXXVIII], l'éditeur passe en revue les principaux traits linguistiques [LXXIX-XCII]. Dans son compte rendu paru dans la *Revue de Linguistique romane* (71, 2007, 564-68), Gilles Roques a complété l'étude lexicale [XCII] en soulignant le caractère occidental de certains mots. Pour ma part, je propose d'y ajouter les mots suivants comme méridionaux: *coler* v.tr. «vénéraler», cf. FEW 2, 886b; l'exemple que le TL 2, 563, 31 a tiré de «*Theoph. in Bartsch Langue et litt.*» vient du fameux ms. BNF fr. 818, tandis que celui de Gdf 2, 181b provient du *Voyage d'outremer en Jérusalem* de Nompar de Caumont (né en Agenais); Gilles Roques me signale pourtant un exemple hors du domaine qu'on lit dans *la Vie de sainte Colette* du P. Pierre de Reims, éd. par le P. Ubald d'Alençon: *coller* «honorer» [27], mil. du 15<sup>e</sup>, ms. copié à Gand; – *nore* s.f. «bru», cf. FEW 7, 246a (il reste à localiser les documents de 1456 [AN